SiST 79
Prévention Santé Travail

PROJET DE SERVICE

2025 – 2030

Sommaire

Glossaire des sigles p.3

Le Mot de la Présidente p.4

1 Élaboration & synthèse du projet de service p.5
- 1.1 Élaboration du projet de service
- 1.2 Synthèse du projet de service

2 Présentation du SIST 79 et des entreprises adhérentes p.8
- 2.1 les entreprises adhérentes et leurs salariés.
- 2.2 Les secteurs (centres fixes et annexes)
- 2.3 Les équipes de prévention et de santé au travail et les fonctions support

3 L'activité du service p.14
- 3.1 Le Suivi de l'état de santé des salariés
  - 3.1.1 Les types de suivi
  - 3.1.2 Evolution du nombre de visites entre 2019 et 2023
  - 3.1.3 Les délégations de visites (en 2023)
  - 3.1.4 Les conclusions de visites (en 2023)
- 3.2 Les actions en entreprise en 2023
  - 3.2.1 Les actions de prévention en entreprise
  - 3.2.2 Les Fiches d'Entreprise
- 3.3 Le maintien dans l'emploi et la prévention de la désinsertion professionnelle (chiffres 2023)
- 3.4 Bilan du projet de service 2020-2024

4 Diagnostic territorial, CPOM et PRST 4 p.20
- 4.1 Diagnostic territorial, CPOM et PRST 4
  - 4.1.1 Profil du territoire des Deux-Sèvres
  - 4.1.2 Le diagnostic sinistralité des Deux-Sèvres
  - 4.1.3 Les inaptitudes (chiffres 2020-2023)
  - 4.1.4 Focus sur le travail intérimaire
  - 4.1.5 Évolution du diagnostic territorial
- 4.2 Le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM)
- 4.3 Contribution du SIST 79 dans le cadre de la mise en œuvre du PRST 4

5 Les 5 grands axes & les fiches action p.27
- **A – Axe métier** - Prévention des risques professionnels en entreprise
- **B – Axe métier** - Suivi de l'état de santé
- **C – Axe métier** - PDP et MDE
- **D – Axe Offre complémentaire et offre spécifique**
- **E – Axe transversal**

Glossaire des sigles

SIGLES	SIGNIFICATIONS
ADMDP	Association Développement Mon Diagnostic Prévention
AG	Assemblée Générale
AMT	Action en Milieu de Travail
APE	Activité Principale Exercée
ASST	Asssitante en Santé et Sécurité au Travail
AT	Accident du Travail
CA	Conseil d'Administration
CACES	Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité
CARSAT	Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail
CC	Commission de Contrôle
CFA	Centre de Formation d'Apprentis
CMT	Commission MédicoTechnique
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CSE	Comité Social et Economique
CSSCT	Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail
DMST	Dossier Médical en Santé au Travail
DREETS	Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
DUERP	Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
ETP	Equivalent Temps Plein
FE	Fiche d'Entreprise
HAS	Haute Autorité de Santé
IDEST	Infirmier Diplômé d'Etat en Santé au Travail
TPE	Très Petites Entreprises
UIMM	Union des Industries et Métiers de la Métallurgie
VIP	Visite d'Information et de Prévention
INSEE	Institut National de le Statistique et des Etudes Economiques
IPRP	Intevenant en Prévention des Risques Professionnels
IRP	Instances Représentatives du Personnels
IST	Infirmier en Santé au travail
MAP	Mon Approche Prévention
MDP	Mon diagnostic Prévention
MDS	Mes données statistiques
MDU	Mon Document Unique
MCP	Maladie à Caractère Professionnel

SIGLES	SIGNIFICATIONS
MDE	Maintien Dans l'Emploi
MEDEF	Mouvement des Entreprises de France
MP	Maladie Professionnelle
OIR	Observatoire de l'Intérim et du Recrutement
OPPBTP	Organisme Professionnel Prévention Bâtiment Travaux Public
PAE	Procédure d'Autorisation d'Exercice
PDP	Prévention de la Désinsertion Professionnelle
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PRST	Plan Régional Santé au Travail
PST	Plan Santé au Travail (national)
RPIB	Repérage précoce et intervention brève
RPS	Risques PsychoSociaux
SI	Suivi Individuel
SIA	Suivi Individuel Adapté
SIST 79	Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises des Deux-Sèvres
SIR	Suivi Individuel Renforcé
SIRH	Système d'Information de gestion des Ressources Humaines
SPSTI	Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises
TMS	Troubles Musculo-Squelettiques

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Le nouveau projet de service s'inscrit dans les transformations à la fois structurelles et conjoncturelles des Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI). Les évolutions structurelles sont induites par les changements législatifs (la loi du 2 aout 2021 et ses décrets d'application, la certification) qui amènent les SPSTI à s'adapter. Quant aux évolutions conjoncturelles, elles reflètent l'adaptation continue du service lui-même.

Le projet de service 2025 -2030 **s'appuie sur un diagnostic territorial en santé au travail** (voir partie 4) et répond également aux besoins spécifiques des entreprises adhérentes de notre territoire avec une attention particulière portée aux TPE/PME. Il sera bien entendu à **articuler avec notre prochain Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM)** qui sera signé prochainement avec la DREETS Nouvelle-Aquitaine et la CARSAT Centre-Ouest.

Les enjeux du SIST 79 sont cruciaux :

- L'évolution de la démographie médicale qui impacte notre service
- La mise en place de nouvelles visites pouvant être réalisées par les professionnels de santé
- Les réponses aux demandes des adhérents et l'accessibilité à l'offre socle **tout en garantissant une équité de traitement entre les entreprises adhérentes conformément au principe de mutualisation qui régit l'association**, notamment à travers les actions de prévention en entreprise et les fiches entreprises
- La continuité du service rendu aux adhérents et à leurs salariés

Les priorités d'actions, coconstruites avec l'ensemble des équipes de professionnels répondent aux 3 axes de l'offre socle (prévention des risques professionnels en entreprise, suivi individuel de l'état de santé, PDP/MDE) ainsi qu'aux priorités définies pour les entreprises adhérentes et leurs salariés. À titre d'exemple, on peut mentionner la fiche action n°6 qui vise à « Accompagner les agences d'intérim et leurs salariés à la sensibilisation, au repérage et à la réduction des risques professionnels » ainsi que la fiche action n°3 qui a pour objectif d' « Accompagner les entreprises dans la gestion des risques liés aux fumées de soudage ».

Ce projet s'inscrit dans la continuité du précédent, tout en apportant une évolution significative prenant en compte tous ces éléments : transition des systèmes d'information plus accessibles aux adhérents, réorganisation du SIST 79 pour optimiser la qualité du service rendu. Ce projet de service est **articulé avec le plan stratégique 2023-2025** qui prévoit des transformations dans divers domaines tels que la gouvernance, les ressources humaines, les finances et les investissements immobiliers. Cette dynamique sera renforcée par un nouveau **plan stratégique couvrant la période 2026-2028**.

Les offres spécifique et complémentaire, introduites par la loi de 2021 sont naturellement intégrées au cœur de notre réflexion.

Le SIST 79 s'engage quotidiennement à améliorer les services rendus, de l'accompagnement de ses adhérents au suivi de l'état de santé au travail et au maintien dans l'emploi de chaque salarié.

Le succès de ce projet de service reposera sur la capacité d'adaptation et l'engagement de toutes les équipes du SIST 79, sur lesquelles je sais pouvoir compter.

Nadine Boutet
Présidente SIST 79

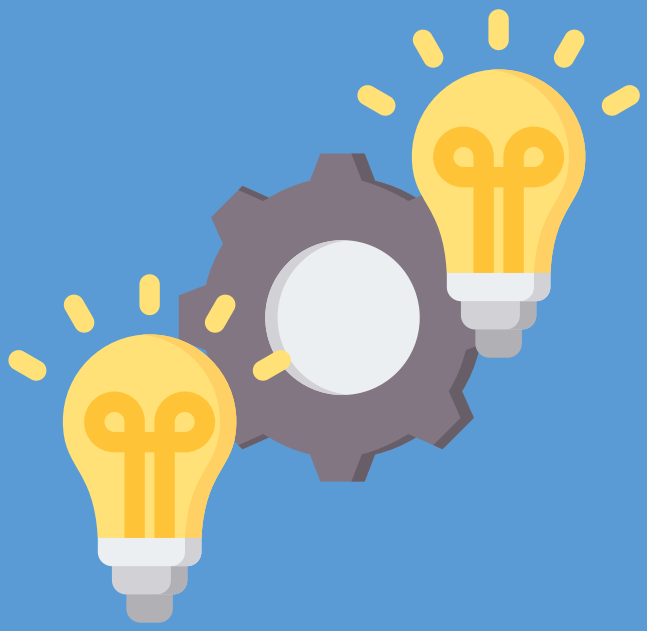

1

ÉLABORATION ET SYNTHÈSE DU PROJET DE SERVICE

1.1 Élaboration du projet de service
1.2 Synthèse du projet de service

1.1 Élaboration du projet de service

Le projet de service 2025-2030 a été élaboré par la Commission MedicoTechnique (CMT) du SIST 79 de septembre 2023 à octobre 2024. **Le projet de service a été validé par le Conseil d'administration lors de la réunion du 28 novembre 2024 et a reçu un avis favorable de la commission de contrôle le 10 décembre 2024.**

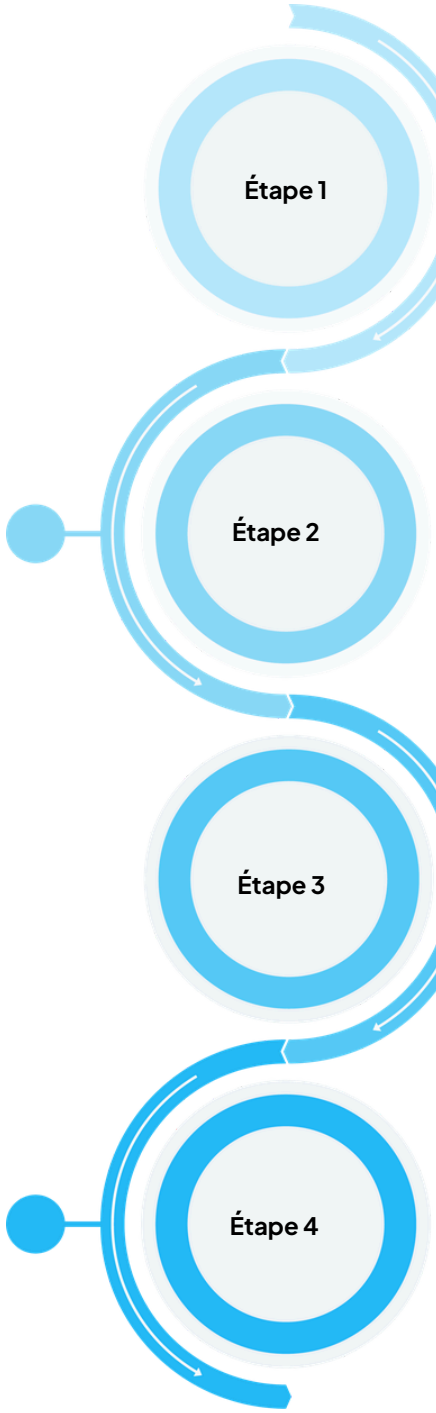

La CMT identifie des problématiques à partir d'un support, de travaux, d'un état des lieux… Elle les adresse aux différents groupes métier (médecins/infirmiers/IPRP…).

Les groupes métiers, **de leur point de vue**, produisent des **réponses** sous forme de **fiches action**. Ces **fiches action** sont transmises aux **Groupes de travail pluridisciplinaires (groupe Prévention des risques professionnels, groupe suivi de l'état de santé, groupe MDE/PDP).**

Les **fiches action sont synthétisées** par les Groupes de travail pluridisciplinaires puis transmises à la CMT.

La CMT **consolide ces fiches actions** et les intègre ou pas dans le projet de service

Durant le projet de service 2025-2030, l'avancement des priorités du service sera suivi par des référents issus de la CMT.
Un bilan d'étape sera présenté chaque année à la CMT, au CA et à la CC.

Afin de mieux articuler le projet de service avec l'agrément et le CPOM, **sa durée a été prolongée d'un an** passant de 2029 à 2030.
Cette décision a été **actée lors du CA de juin 2026**, à la suite de la proposition faite par la CMT en décembre 2025.

1.2 Synthèse du projet de service

ÉVITER TOUTE ALTÉRATION DE LA SANTÉ DES TRAVAILLEURS DU FAIT DU TRAVAIL

AXE A – PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Fiche action 1
Faciliter le passage des actions en milieu de travail de l'individuel au collectif

Fiche action 2
Accompagner les agences d'intérim et leurs salariés à la sensibilisation, au repérage et à la réduction des risques professionnels

Fiche action 3
Accompagner les entreprises dans la gestion des risques liés aux fumées de soudage

Fiche action 4
Optimiser la Fiche d'entreprise (FE) pour un repérage efficace des risques menant à la réalisation d'actions collectives

Fiche action 5
Sensibiliser et mener des actions sur les enjeux de santé publique en milieu professionnel

AXE B – SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ

Fiche action 6
Améliorer les déclarations d'employeur pour gagner en efficacité

Fiche action 7 & 8
Assurer un suivi médical de qualité en développant notamment les nouvelles modalités de délégations et d'expérimentations au sein du SIST 79 de manière équitable sur l'ensemble du département

AXE C – PDP ET MDE

Fiche action 9
Mobiliser l'ensemble des ressources pour développer la prévention primaire et secondaire et prévenir globalement les risques de désinsertion professionnelle

Fiche action 10 & 11
Repérage précoce, promotion et mise en œuvre de la prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) auprès des entreprises et des salariés

Fiche action 12
Favoriser le maintien en emploi des salariés vieillissants

AXE D – OFFRE COMPLÉMENTAIRE/SPÉCIFIQUE

Fiche Action D1 : Développer l'offre complémentaire payante à destination des entreprises adhérentes
Fiche Action D2 : Développer l'offre spécifique à destination des indépendants

AXE E – TRANSVERSAL

Système d'information et outils digitaux, Communication et évènementiel, Démarche Qualité, Ressources humaines, PREVILAB

Fiche Action E1 : Développer l'outil interactif d'accompagnement à la réalisation du DUERP auprès des adhérents
Fiche Action E2 : Développer les échanges avec les adhérents via les espaces connectés
Fiche Action E3 : Développer la communication externe du SIST 79
Fiche action E4 : Viser la satisfaction des adhérents et des salariés
Fiche action E5 : Adapter et développer les ressources humaines
Fiche action E6 : Développer PREVILAB

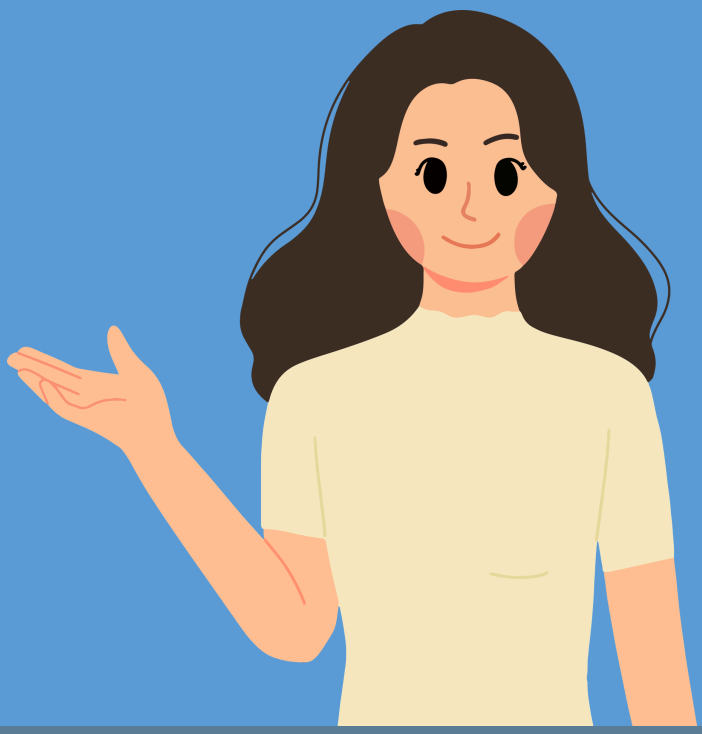

2

PRÉSENTATION DU SERVICE ET DES ENTREPRISES ADHÉRENTES

2.1 les entreprises adhérentes et leurs salariés
2.2 Les secteurs (centres fixes et annexes)
2.3 Les équipes de prévention et de santé au travail et les fonctions support

2.1 les entreprises adhérentes et leurs salariés

En 2023, le SIST 79 regroupe :

91 128 salariés déclarés

8 167 entreprises adhérentes

Répartition des salariés suivis par tranche d'effectifs d'entreprises en 2023

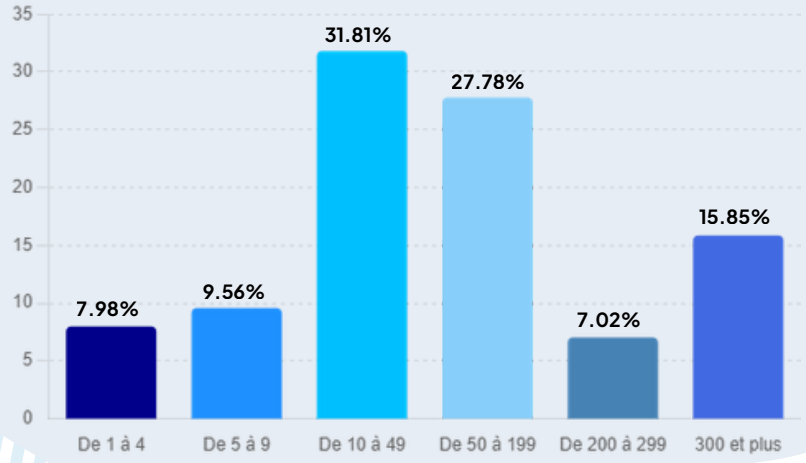

Les entreprises de moins de 50 salariés représentent 95.01% des entreprises adhérentes mais 49.35 % des salariés suivis.

Répartition des entreprises adhérentes par tranche d'effectifs en 2023

> = 300 salariés — 25 entreprises (0,31%)

De 200 à 299 salariés — 33 entreprises (0,40%)

De 50 à 199 salariés — 350 entreprises (4,28%)

De 10 à 49 salariés — 1772 entreprises (21,70%)

< 10 salariés — 5987 entreprises (73,31%)

Répartition des entreprises par secteur d'activité

Commerce	1891 entreprises 23.15%	Construction	1087 entreprises 13.31%	industries manufacturières	786 entreprises 9.62%		
Services administratifs	681 entreprises 8.34%	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	589 entreprises 7.21%	Autres services	528 entreprises 6.47%		
Santé humaine et action sociale	516 entreprises 6.32%	Hébergement et restauration	516 entreprises 6.32%	Transport	349 entreprises 4.27%		
Activités financières et d'assurance	39 entreprises 4.78%	Information et communication	186 entreprises 2.28%	Arts, spectacles et activités récréatives	219 entreprises 2.68%		
Enseignement	164 entreprises 2.01%	Autres secteurs	15 entreprises 1.89%	Activités immobilières	110 entreprises 1.35%		

Evolution des adhésions et des radiations entre 2019 et 2023

	Nouvelles adhésions	Radiations
2019	513	312
2020	480	190
2021	603	288
2022	605	349
2023	571	398

Répartition par tranche d'âge et par sexe des salariés suivis par le SIST 79 pour l'année 2023

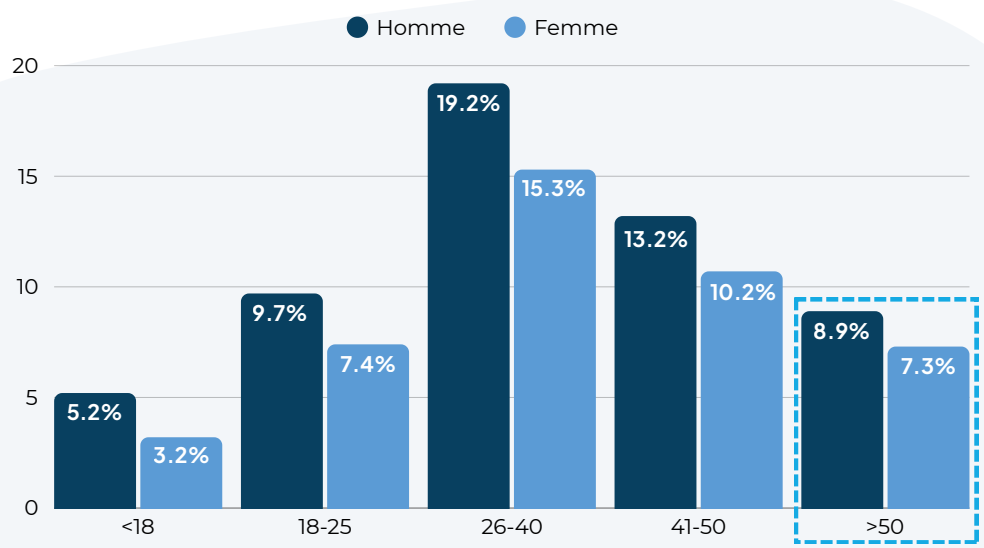

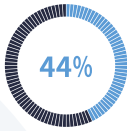

de femmes

d'hommes

2.2 Les secteurs (centres fixes et annexes)

Siège du Service de Santé au Travail en Deux-Sèvres :
1 rue Alfred Nobel
79000 NIORT

L'activité du SIST 79 se répartit en plusieurs secteurs géographiques, possédant chacun des ressources dédiées. Ces secteurs couvrent l'ensemble du département des Deux-Sèvres.

Le secteur de Niort concentre la majorité des entreprises suivies par le SIST 79. Les entreprises situées hors de cette zone se trouvent principalement autour des grandes villes du département, telles que Bressuire, Thouars et Parthenay.

Face à l'étendue du département des Deux-Sèvres, **le SIST 79 maintient et développe un maillage de centres fixes et de centres annexes** pour recevoir les salariés dans les meilleures conditions possibles, tout en favorisant la proximité géographique.

Cette stratégie permet au SIST 79 de **fournir un service homogène à l'ensemble de ses adhérents et de leurs salariés**, quelle que soit leur zone d'implantation.

CHIFFRES CLÉS

8 centres médicaux fixes

6 centres annexes

2.3 Les équipes de prévention et de santé au travail et les fonctions support

Répartition des équipes :

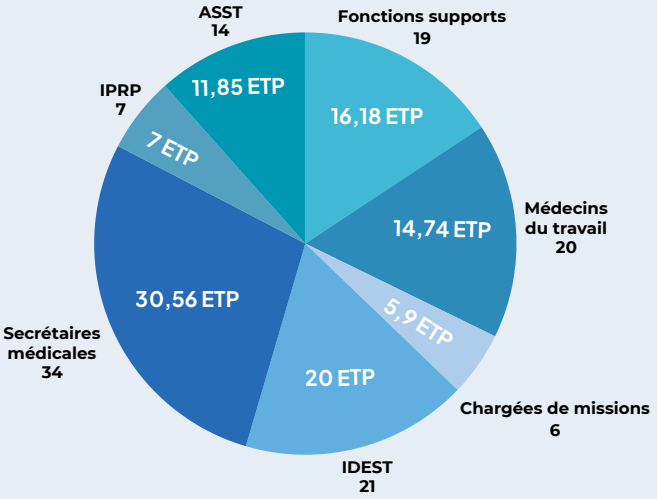

Une place de plus en plus importante des infirmiers en santé au travail au SIST 79.

Au SIST 79, le nombre d'ETP médecins a baissé de 10% entre 2022 et 2023 et le nombre d'ETP infirmiers a augmenté de 33%

Évolution des effectifs des médecins et des infirmiers (en ETP) entre 2015 et 2023 – SIST 79

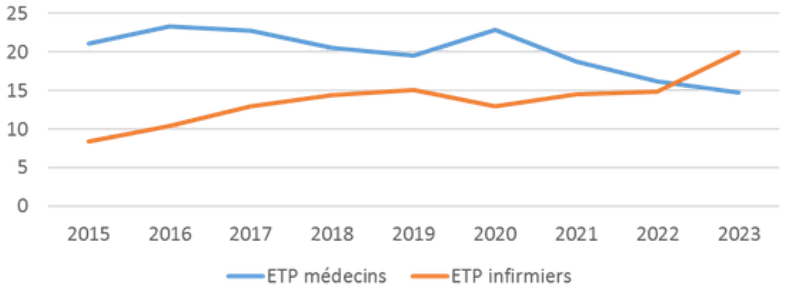

Évolution des effectifs (personnes physiques) des médecins du travail, des infirmiers en santé au travail entre 2019 et 2023 (au niveau national)

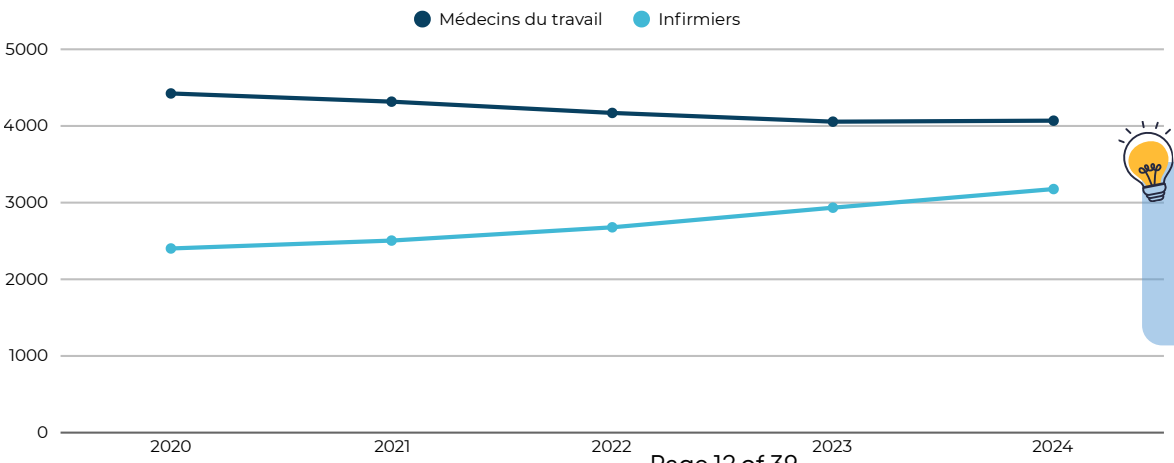

Au niveau national, une **démographie médicale toujours en baisse. Évolution constante du nombre d'infirmiers** en santé au travail.

Source Présanse

La formation des professionnels du SIST 79

91 salariés du SIST 79 ont bénéficié d'au moins une formation en 2023.

75%
des salariés ont suivi **au moins une formation en 2023.**

Les types de formation suivie :

- Les risques particuliers et émergents
- La pratique professionnelle
- La bureautique…

Médecins	10
IDEST	14
IPRP	7
ASST	13
Secrétaires médicales	28
Administratif	13
Chargées de mission	6
TOTAL	**91**

Le système d'information

Depuis 2022, le SIST 79 a acquis de **nouveaux logiciels** qui lui permettent de répondre aux exigences de la loi de 2021 ainsi qu'à l'évolution des compétences et des carrières : UEGAR (2024), Blue Kango (2024), Lucca (2023).

En 2024, le SIST 79 a fait l'acquisition d'**UEGAR, un logiciel métier**. Cette plateforme connectée offre un **espace dédié aux équipes pluridisciplinaires** (pour la réalisation des visites médicales, le suivi des actions en entreprise, etc.), un **espace connecté pour les employeurs** (permettant la prise de rendez-vous en ligne, l'accès à des tableaux de bord, etc.), ainsi qu'un **espace connecté pour les salariés** (incluant des messages de prévention, l'historique du suivi de santé, etc.). **Ces deux derniers espaces seront progressivement développés tout au long du projet de service.**

Dans le cadre de sa démarche qualité, le SIST 79 a opté pour le **logiciel de gestion documentaire Blue Kango**. Ce logiciel permet notamment le **pilotage de la qualité**, le **stockage** et la **consultation des documents de service** (procédures, protocoles, comptes rendus, etc.), la **déclaration des événements indésirables**, la **production de statistiques.**
Il **facilite aussi la communication interne** (comme les newsletters et les bulletins d'information).

Pour les salariés du SIST 79, **le SIRH « Lucca »** a été mis en place en 2023. Il permet notamment la **gestion des congés**, des **entretiens professionnels** et des **notes de frais.**

Pour renforcer les synergies entre les adhérents et ses équipes, le SIST 79 a retenu **la solution Mon Approche Prévention (MAP) développée par l'association ADMDP**.
Ce dispositif comprend trois solutions complémentaires :

- **« Mon diagnostic Prévention »** (MDP) qui permet à l'adhérent de faire un **état des lieux de prévention** et d'**identifier les risques auxquels sont exposés ses salariés** puis, aux équipes du SIST 79, de finaliser la Fiche d'Entreprise de l'adhérent,
- « Mon Document Unique » (MDU) qui propose à l'adhérent un **accompagnement à la réalisation du DUERP.**
- Mes données statistiques (MDS) qui **capitalise et analyse les données récoltés par MDP et MDU**.

En 2023, le SIST 79 a fait l'acquisition de l'application **TOXILIST, base d'informations toxicologiques collaborative créée par Pôle Santé Travail Lille.**
Cette adhésion contribue au projet national de constitution d'une base sur les Fiches de Données de Sécurité. Aujourd'hui 75 SPSTI y participent.
Cet outil permet de **réaliser des actions de prévention primaire pour les adhérents**, tels que l'**identification des dangers chimiques** et l'**accompagnement à l'évaluation des risques chimiques.**
D'ici 2025, cet outil sera **déployé auprès des équipes pluridisciplinaires du SIST 79** avec pour objectif de **centraliser et tracer de manière harmonisée les données sur les risques chimiques des adhérents.**

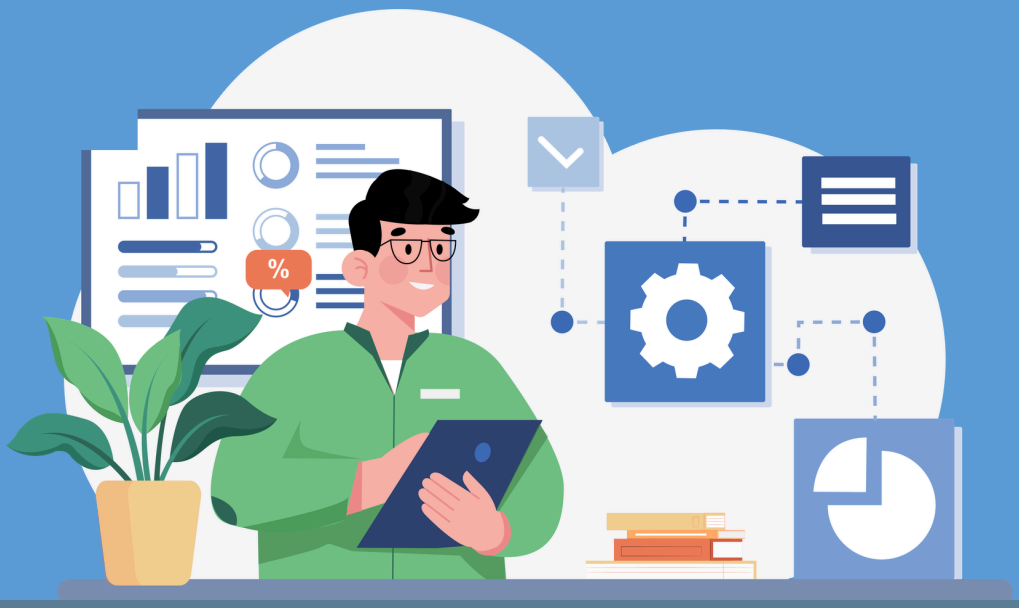

3

L'ACTIVITÉ DU SERVICE

3.1 Le Suivi de l'état de santé des salariés
3.2 Les actions en entreprise en 2023
3.3 Le maintien dans l'emploi et la prévention de la désinsertion professionnelle (chiffres 2023)
3.4 Bilan du projet de service 2020-2024

3.1 Le Suivi de l'état de santé des salariés

3.1.1 Les types de suivi

LE SUIVI INDIVIDUEL

SI

SALARIÉS SANS RISQUE PARTICULIER

Pourcentage de l'effectif suivi : **69.51**

LE SUIVI INDIVIDUEL ADAPTÉ

SIA

- TRAVAILLEURS EXPOSÉS AUX AGENTS BIOLOGIQUES DE GROUPE 2
- TRAVAILLEURS ÂGÉS DE MOINS DE 18 ANS
- TRAVAILLEURS DE NUIT
- TRAVAILLEURS HANDICAPÉS
- TRAVAILLEURS EXPOSÉS AUX CHAMPS ÉLECTROMAGNÉTIQUES
- FEMMES ENCEINTES, VENANT D'ACCOUCHER OU ALLAITANTES
- TRAVAILLEURS TITULAIRES D'UNE PENSION D'INVALIDITÉ

Pourcentage de l'effectif suivi : **7.09%**

LE SUIVI INDIVIDUEL RENFORCÉ

SIR

- EXPOSÉS À L'AMIANTE
- EXPOSÉS AUX AGENTS CANCÉROGÈNES, MUTAGÈNES OU TOXIQUES POUR LA REPRODUCTION (CMR)
- EXPOSÉS AU RISQUE DE CHUTE DE HAUTEUR LORS DES OPÉRATIONS DE MONTAGE ET DE DÉMONTAGE D'ÉCHAFAUDAGES
- EXPOSÉS AU PLOMB
- EXPOSÉS AUX AGENTS BIOLOGIQUES DES GROUPES 3 ET 4
- EXPOSÉS AU RISQUE HYPERBARE
- EXPOSÉS AUX RAYONNEMENTS IONISANTS

Pourcentage de l'effectif suivi : **23.40**

À cela s'ajoutent : les autorisations de conduite dont CACES, l'habilitation électrique, le recours à la manutention manuelle inévitable (charge de + de 55kg), les mineurs affectés aux travaux dangereux, un risque motivé par l'employeur.

Près d'**1 salarié sur 4** bénéficie d'un **suivi individuel renforcé** (SIR).

3.1.2 Évolution du nombre de visites entre 2019 et 2023
(à effectif salariés suivis équivalent)

Types de visites	2019	2023	Evolution
Visites d'embauches	13 081	15 384	(+) 17,6%
Visites périodiques	13 481	14 347	(+) 6,42%
Visites de pré reprise	2 943	3 278	(+) 11,38%
Visites de reprise	6 393	4 905	(-) 23,28%
Visites à la demande	5 065	3 810	(-) 24,78%
Visites mi carrière	///	66	///
Visites fin de carrière	///	29	///
Total	40 963	41 819	(+) 2,1%

Augmentation importante des **visites d'embauche** et de **pré reprise.**

3.1.3 Les délégations de visites (en 2023)

Sous réserve de protocole, **le médecin du travail peut « confier » à un infirmier en santé au travail la réalisation des visites et des examens prévus au *chapitre IV du titre II du livre VI de la 4e partie du Code du travail*** :

- Les VIP initiales (articles R. 4624-10 à R. 4624-15 du Code du travail) ;
- Les VIP périodiques (article R. 4624-16 du Code du travail) ;
- Le suivi individuel adapté (articles R. 4624-17 à R. 4624-21 du Code du travail) ;
- La visite de pré-reprise (articles R. 4624-29 à R. 4624-30 du Code du travail) ;
- La visite de reprise (articles R. 4624-31 à R. 4624-33 du Code du travail) ;
- Les visites intermédiaires SIR (article R. 4624-28 du Code du travail);
- Les visites à la demande de l'employeur, du travailleur ou du médecin du travail (article R. 4624-34 du Code du travail) ;
- Les examens complémentaires.

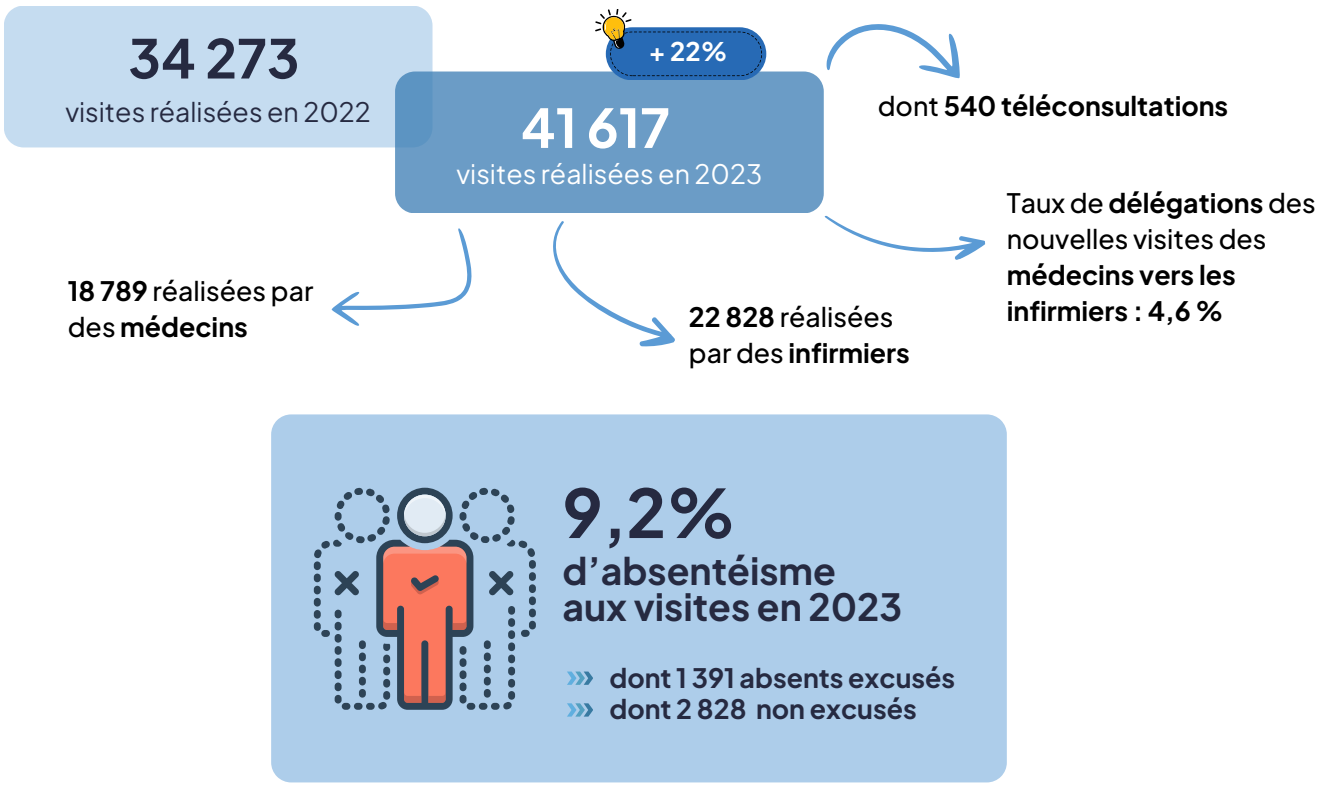

3.1.4 Les conclusions de visites (en 2023)

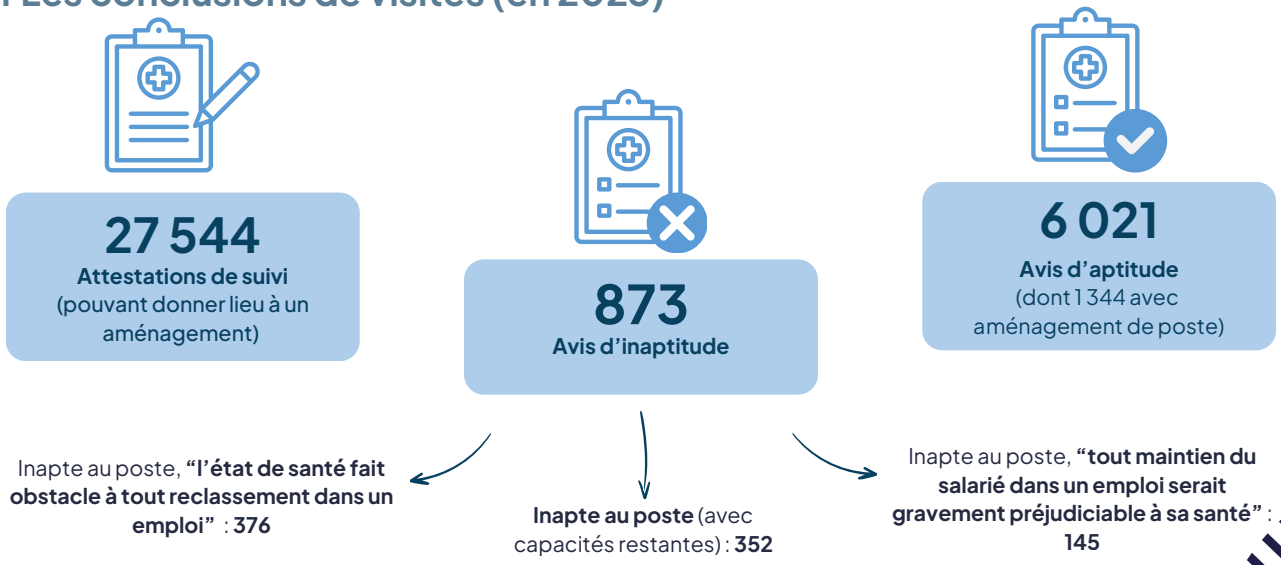

3.2 Les actions en entreprise en 2023

Total des actions : **4 134**

3.2.1 Les actions de prévention en entreprise

1 632

Visites et conseils en entreprises

781

Études et adaptations de poste

628

Création et mise à jour Fiche d'Entreprise

337

Maintien dans l'emploi et prévention de la désinsertion professionnelle

160

Ateliers de sensibilisation et sensibilisation en entreprise

160

Analyse risque chimique

157

Participation CSSCT ou CSE

105

Accompagnement au DUERP

61

Métrologie

53

Risques psychosociaux

38

Enquêtes

22

Accompagnement au changement / conception

Taille de l'entreprise (en nb de salariés)	Nb d'entreprises suivies	Nb d'entreprises concernées par au moins 1 action de prévention en entreprise	Pourcentage d'entreprises concernées par au moins 1 action de prévention par taille d'entreprise
De 1 à 9	5 987	803	13.41%
De 10 à 49	1 779	740	41.76%
De 50 à 299	383	341	89%
300 et plus	25	25	100%

Top 3 des actions de prévention pour les 300 et + :

1. Visites et conseils
2. Etudes et adaptation de poste
3. Maintien dans l'emploi et prévention de la désinsertion professionnelle

Au total, **23.37 % des** entreprises adhérentes au SIST79 ont bénéficié d'**au moins une action de prévention**

3.2.2 Les Fiches d'Entreprise

Taux d'établissements couverts par une FE : **63 %**

Taux d'établissements couverts par une FE de moins de 4 ans : **29 %**

Tranches d'effectifs	Établissements couverts par une FE de moins de 4 ans	Établissements couverts par une FE de plus de 4 ans	Établissements sans FE
De 1 à 9	1 658	1 622	2 468
De 10 à 49	615	899	292
De 50 à 299	106	254	24
300 et plus	3	22	0
TOTAL	2 382	2 797	2 784

3.3 Le maintien dans l'emploi et la prévention de la désinsertion professionnelle (chiffres 2023)

Activité dans le cadre du maintien en emploi et de la prévention de la désinsertion professionnelle

195 Conseils divers et aide à la RQTH	**145** Informations juridiques et sociales	**45** Mise en place d'invalidités avec prévoyance
45 Aides à l'acquisition d'un appareillage auditif	**57** Orientation professionnelle	**12** Maintien en entreprise
16 Dossiers retraite	**10** Dossiers de formation professionnelle	**2** Dossiers d'aide à la création entreprise

Convention du SIST 79 avec le CAP EMPLOI

Le SIST79 porte l'action maintien dans l'emploi du CAP EMPLOI 79 auquel sont associés les médecins du service.

230 Dossiers maintien en entreprise	**154** Dossiers information conseil aux salariés et entreprises	**45** Mise en place d'invalidités avec prévoyance
45 Dossiers orientation professionnelle	**57** Dossiers retraite	**+ 166** Viennent s'ajouter les personnes rattachées à la MSA, à la Fonction publique et aux SPST autonomes

Total : 527

Total : 586

1 113
personnes prises en charge

1108 en 2022

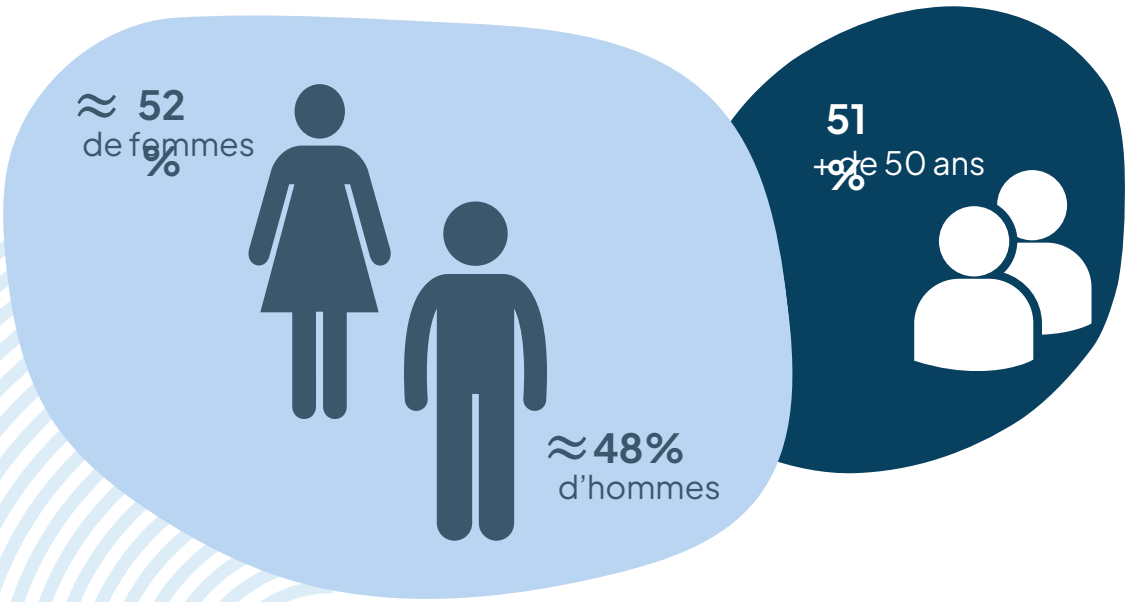

3.4 Bilan du projet de service 2020-2024

Le **projet de service 2020-2024**, validé par le Conseil d'Administration le 23 juin 2020, a fait l'objet d'un suivi régulier en CMT. Ce projet comprend **11 fiches actions** organisées autour de quatre grands axes : **les risques professionnels, les secteurs d'activité, la prévention de la désinsertion professionnelle et le maintien dans l'emploi**, ainsi que les actions transversales. Début 2024, le **taux de réalisation global des actions atteignait 74 %**.

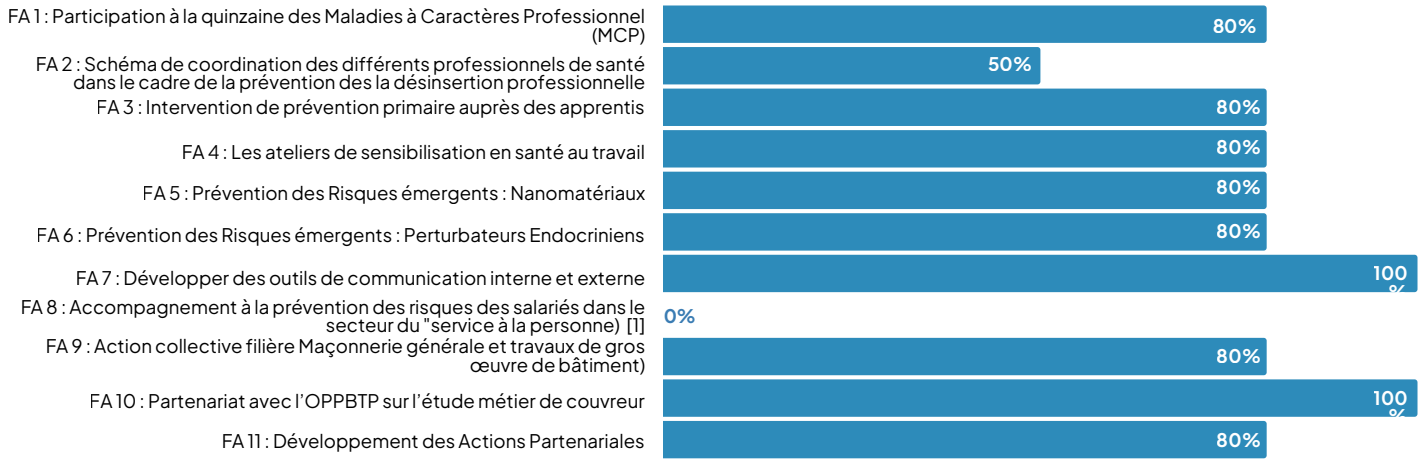

Quelques exemples de réalisation :

FICHE ACTION N°9

« Action collective filière Maçonnerie générale et travaux de gros œuvre de bâtiment » a donné lieu à la création d'un guide de prévention des risques professionnels dans le secteur de la Maçonnerie

FICHE ACTION N°10

« Partenariat avec l'OPPBTP sur l'étude métier de couvreur » a aussi fait l'objet d'une publication " Couvreur - Rapport d'observation selon la méthode d'analyse et d'évaluation des conditions de travail

FICHE ACTION N°3

« Intervention de prévention primaire auprès des apprentis » a abouti à la signature d'une convention entre la Chambre de métiers et de l'artisanat la Région Nouvelle-Aquitaine - Deux-Sèvres et le SIST 79 avec la mise en place de nombreuses sensibilisations pour les apprentis des CFA des Deux-Sèvres.

Ces deux publications sont disponibles sur le site internet du SIST 79.

[1] Cette fiche action a été abonnée au début de la mise en œuvre du projet de service.

4

DIAGNOSTIC TERRITORIAL, CPOM ET PRST 4

4.1 Diagnostic territorial, CPOM et PRST 4
4.2 Le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM)
4.3 Contribution du SIST 79 dans le cadre de la mise en œuvre du PRST 4

4.1 Diagnostic territorial, CPOM et PRST 4

Cette partie a été construite, pour partie, à partir du **travail du groupe « diagnostic territorial et veille sanitaire ».**
Le diagnostic territorial permet de **mieux identifier les risques présents et les besoins exprimés par les entreprises adhérentes et leurs salariés.** Il évoluera tout au long du projet de service. Les actions de prévention ciblées dans le 5) seront guidées par ce diagnostic territorial.

4.1.1 Profil du territoire des Deux-Sèvres

	Deux-Sèvres	Nouvelle-Aquitaine
Superficie (km²)	5 999,4	84 035,7
Densité	62,4	71,8
Nombre d'habitants	374 500	6 034 000
Nombre de communes	256	4 308

Source INSEE

PART DANS LA RÉGION

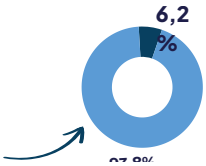

Niort est la zone la plus densément peuplée, et **près de la moitié des habitants des Deux-Sèvres vivent dans son aire d'attraction.**

TOP 3 COMMUNES

102 500 EMPLOIS SALARIÉS
du secteur privé

GRANDS SECTEURS D'ACTIVITÉ		DÉPARTEMENT	RÉGION
Autres services marchands (4)	39 118	38 %	32 %
Industrie	21 419	21%	17%
Commerce	16 332	16%	19%
Service non-marchands (5)	10 640	10%	14%
Construction	8 378	8 %	9 %
Hôtellerie-restauration	3 371	3 %	6 %
Intérim	3 276	3 %	3 %

TAUX DE CHÔMAGE

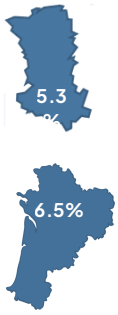

(4) information et communication, immobilier, services aux entreprises, etc.
(5) Santé humaine, action sociale, enseignement, administration publique (statut privé)
Source : France travail - éclairages et synthèses département des Deux-Sèvres janvier 2024
Source : Urssaf, 2022

Proportion de demandeurs d'emploi en catégorie ABC par freins périphériques

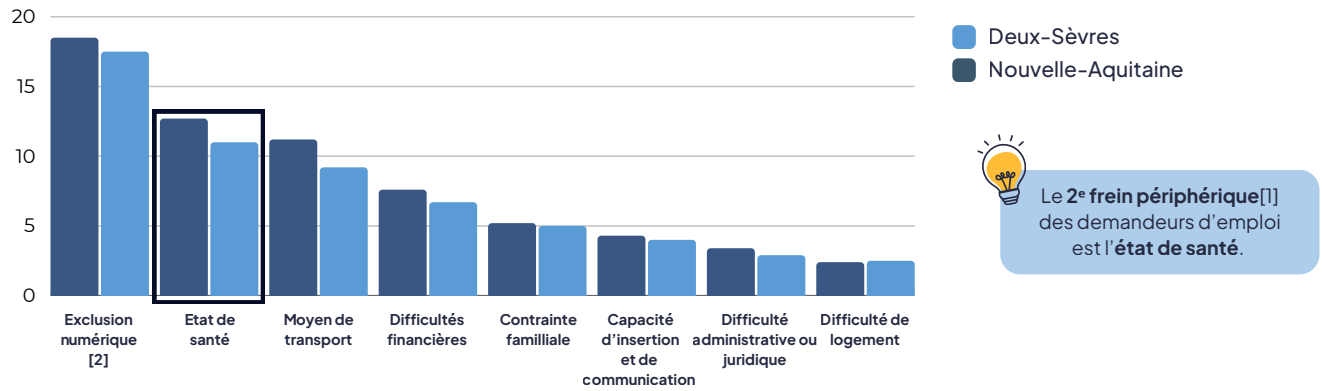

Le **2e frein périphérique**[1] des demandeurs d'emploi est l'**état de santé**.

Source : France Travail juillet 2024. Source identique pour le taux de chômage.
[1] Les freins périphériques à l'emploi sont des contraintes de différentes natures touchant les demandeurs d'emploi, qui traduisent des difficultés non-professionnelles, entravant leur retour à l'emploi.
[2] Absence d'accès ou difficultés d'utilisation d'Internet et des outils numériques.

Dans le département des **Deux-Sèvres**, on dénombre **11 500 établissements actifs** (régime général privé, régime agricole privé, fonctions publiques). Parmi ces **établissements, le SIST 79 compte 8 167 entreprises adhérentes** relevant du régime général privé. Dans le classement des **10 plus grands employeurs du département, tous régimes confondus, 4 entreprises sont adhérentes au SIST 79**, dont principalement des sociétés d'assurance.

4.1.2 Le diagnostic sinistralité des Deux-Sèvres

Dans le département des **Deux-Sèvres**, on recense **en moyenne 3 889 accidents du travail et maladies professionnelles** (ATMP) **par an entre 2013 et 2021**, **avec 90 % d'AT**. L'année 2021 s'avère être la plus marquée par les accidents au cours de cette période.

Évolution des accidents du travail et maladies professionnelles par année pour le département 79

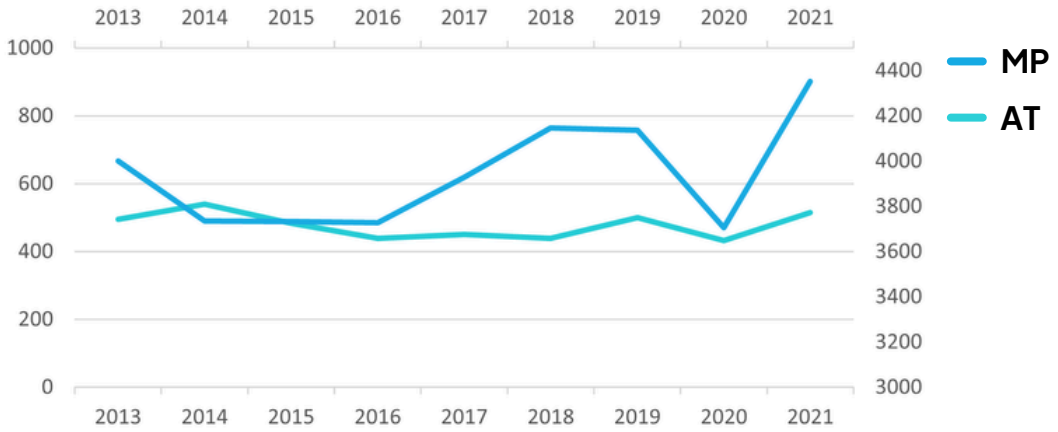

Source : données ATMP, sur 5 ans de 2013 à 2021, interrogeables par Cassiopée
Réalisation : Service prévention des risques professionnels CARSAT Centre-Ouest, mise à jour mai 2023

TOP 15 des codes APE pour lesquels on observe le plus d'AT en 2021

APE	Nombre AT 2021
Activités des agences de travail temporaire	**801**
Transports routiers de fret interurbains	216
Activités hospitalières	186
Hébergement médicalisé pour personnes âgées	161
Hypermarchés	135
Administration publique générale	116
Aide par le travail	114
Aide à domicile	100
Travaux de menuiserie bois et PVC	99
Autres assurances	99
Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	98
Transports routiers de fret de proximité	94
Transformation et conservation de la viande de volaille	90
Supermarchés	86
Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction	80

TOP 15 des codes APE pour lesquels on observe le plus de MP en 2021

APE	Nombre MP 2021
Transformation et conservation de la viande de volaille	**43**
Hébergement médicalisé pour personnes âgées	21
Aide à domicile	21
Activités des agences de travail temporaire	19
Supermarchés	16
Hypermarchés	15
Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction	14
Transformation et conservation de la viande de boucherie	13
Coiffures	11
Fabrication de fromage	10
Fabrication de machines agricoles et forestières	10
Travaux de menuiserie bois et PVC	9
Travaux de revêtement des sols et des murs	9
Transports routiers de fret interurbains	9
Nettoyage courant des bâtiments	9

C'est dans le **secteur de l'intérim** que l'on retrouve le **plus d'AT** et dans le **secteur de la transformation et la conservation de la viande de volaille** que l'on retrouve le **plus de MP**.

Évolution des AT/MP entre 2013 et 2020 par tranche d'âge

	2013/2017		2018		2020	
	AT	MP	AT	MP	AT	MP
moins de 20 ans	7%	0%	7%	0%	7%	0%
de 20 à 24 ans	13%	1%	14%	1%	15%	1%
de 25 à 29 ans	14%	3%	13%	2%	13%	2%
de 30 à 34 ans	13%	7%	14%	5%	12%	7%
de 35 à 39 ans	12%	10%	12%	10%	11%	10%
de 40 à 49 ans	23%	33%	21%	36%	22%	30%
de 50 à 59 ans	17%	43%	19%	41%	19%	45%
de 60 à 64 ans	1%	4%	1%	5%	2%	4%
65 ans et plus	0%	0%	0%	1%	0%	1%
	100%	100%	100%	100%	100%	100%

- **80% des AT** concernent des personnes de **moins de 49 ans**
- **80% des MP** concernent des personnes de **plus de 40 ans.**

Entre 2013 et 2020, il n'y a pas d'évolution notable de la répartition par âge.

4.1.3 Les inaptitudes (chiffres 2020-2023)

Les **chiffres** et **graphiques** présentés ci-dessous ont été réalisés à partir d'**extraction du logiciel métier Preventiel**.

Top 3 des catégories de visites à la suite desquelles une inaptitude est prononcée (année 2023) :

- Reprise après-maladie professionnelle
- Reprise après accident du travail
- Reprise après-maladie.

a) Les inaptitudes par secteur d'activité (2020-2023)

Les **10 secteurs ayant le plus d'inaptitudes** cumulées sur la période 2020-2023 sont dans l'ordre décroissant :

b) Pourcentage d'inaptitudes par secteur d'activité (2020-2023) :

Ce graphique présente le **pourcentage d'inaptitudes** ([nb d'inaptitude année n/effectif du secteur d'activité] X 100) **par secteur et par an.**

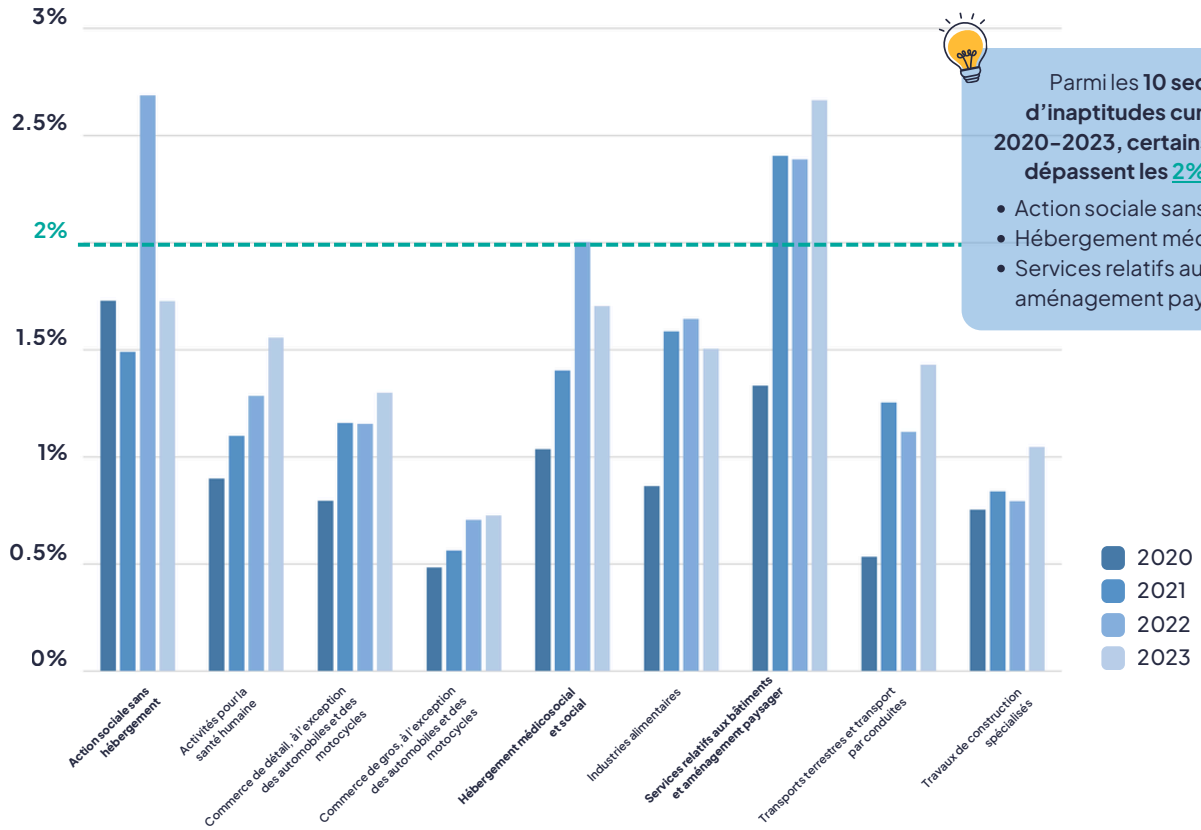

Parmi les **10 secteurs ayant le plus d'inaptitudes cumulées sur la période 2020-2023, certains secteurs atteignent ou dépassent les 2% certaines années**[1] :

- Action sociale sans hébergement
- Hébergement médicosocial et social
- Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager

[1] calcul non réalisable pour les activités liées à l'emploi (intérim).

c) Nombre d'inaptitudes par tranche d'âge et par secteur d'activité (2020-2023)

Ce graphique illustre le **nombre d'inaptitudes cumulées (2020-2023) par tranche d'âge**. Pour une meilleure lisibilité, seuls les **10 secteurs ayant accumulé le plus d'inaptitudes durant cette période sont présentés**.

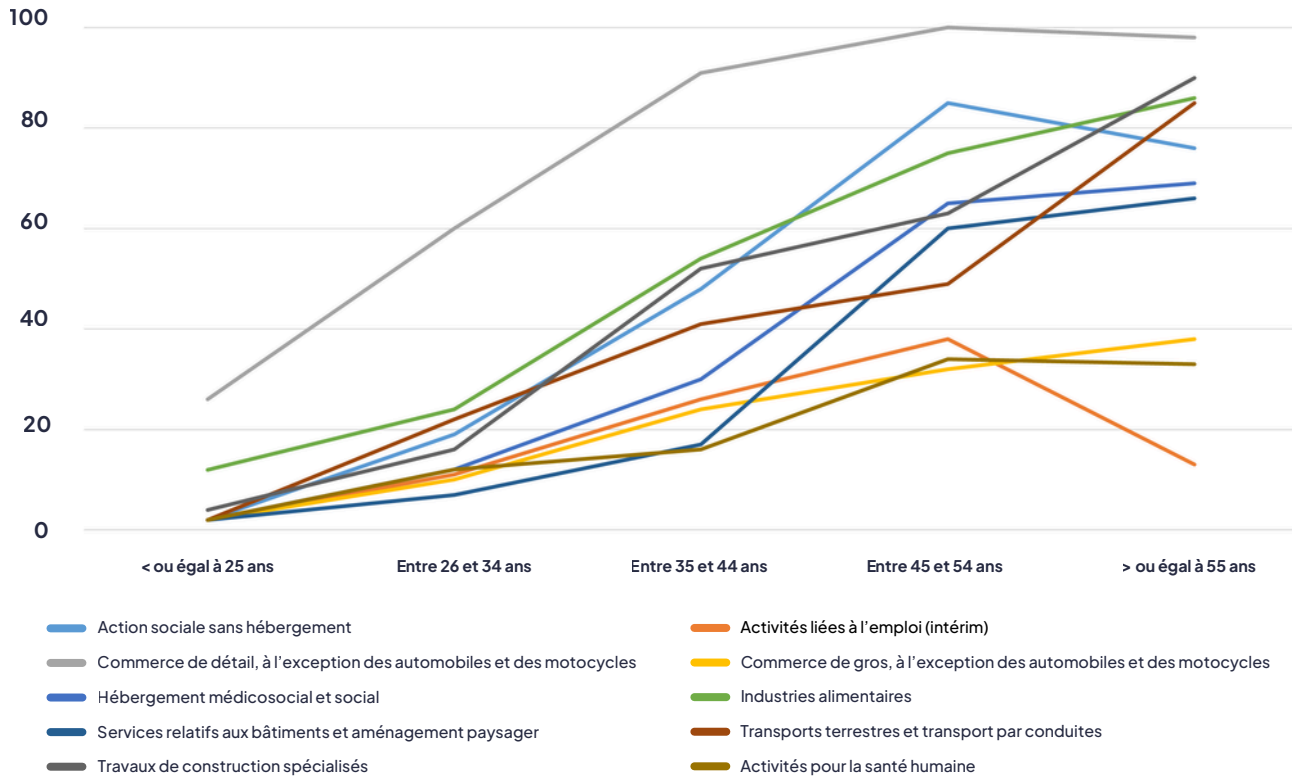

À partir de ce graphique, il est possible de différencier **deux profils d'inaptitudes** :

- Profil **« inaptitudes précoces »** (inférieur à 44 ans) : tous les secteurs (10 secteurs)
- **Profil « inaptitudes croissantes avec l'âge »** (sup à 45 ans) : tous les secteurs sauf « activités liées à l'emploi » et « actions sociales sans hébergement ».

d) Les inaptitudes par cause (année 2023) :

Depuis 2023, **les médecins du travail enregistrent la cause des inaptitudes dans le logiciel métier**, en indiquant à la fois la pathologie principale et secondaire associée à l'inaptitude. Cependant, **certaines pathologies sont mal codées ou non renseignées**. **Un accompagnement sera donc mis en place** pour assurer un remplissage correct de ces informations.

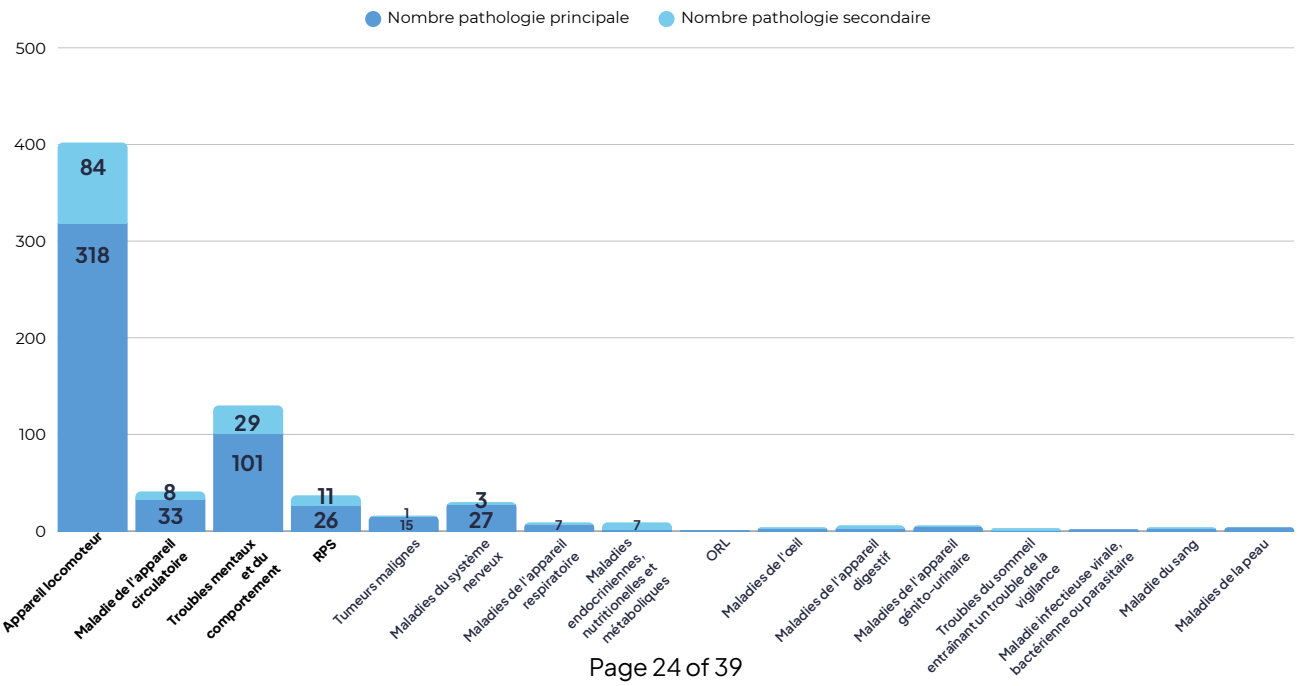

4.1.4 Focus sur le travail intérimaire

FRANCE

Synthèse années 2020 et 2021 – activités des agences de travail temporaire – AMELI :

	2020	2021
Nombre de salariés	688 842	792 908
Nombre d'accidents du travail (AT)	40 353	49 308
Indice de fréquence des AT	Non calculable	62.2
Nombre d'accidents de trajet	4 814	5 786
Nombre de maladies professionnelles (MP)	1 078	1 178

Source AMELI

84 à 85% des MP relèvent du tableau 057 A (**affections périarticulaires – épaule**).

DEUX-SÈVRES ET NOUVELLE-AQUITAINE

Nombre d'intérimaires (stock à fin mars 2024 / DREETS) :
- **Nouvelle Aquitaine :** 63 561
- **Deux-Sèvres :** 5 016

Nombre d'agences d'intérim (2022, OIR)
- **Nouvelle Aquitaine :** 1 285
- **Deux-Sèvres :** 84

Durée moyenne des missions en semaine (DREETS NA mars 2024) : 1.8
(variation : 1.2 dans le tertiaire et 3.3 dans l'industrie).

TOP 5 DES ACTIVITÉS INTÉRIMAIRES

Fabrication de denrées alimentaires, boissons | Construction | Transport et entreposage | Métallurgie et fabrication de produits métalliques | Activités de service administratifs et de soutien

	Nombre de visites	Inaptitudes
2020	1 922	30
2021	2 563	33
2022	1 982	47
2023	3 024	11

C'est aussi un **secteur** où l'on retrouve **beaucoup d'inaptitudes** (10e position source SIST 79).
Le nombre d'inaptitudes cumulées de 2020 à 2023 est de 121.

Selon le **diagnostic sinistralité des Deux-Sèvres** (voir 4.1.2), le code APE **« Activités des agences de travail temporaire » est le secteur où l'on retrouve le plus d'accidents du travail** (avec arrêt) en 2020 et en 2021.
Pour les **maladies professionnelles**, il arrive en **4e position.**

	Nombre d'AT	Nombre de MP
2020	464	20
2021	801	19

Pour répondre à certaines problématiques liées au travail intérimaire, **la fiche action 2 a été élaborée : « Accompagner les agences d'intérim et leurs salariés à la sensibilisation, au repérage et à la réduction des risques professionnels »** (voir chapitre 5).

4.1.5 Évolution du diagnostic territorial

4 PISTES D'ÉVOLUTION

1. Réalisation d'un travail sur l'harmonisation de la saisie des données dans le logiciel métier.
2. Consolidation et développement du travail sur les inaptitudes.
3. Investigation sur la santé des femmes au travail avec l'ORS Nouvelle-Aquitaine. En effet, selon le Rapport d'information du Sénat sur la santé des femmes au travail – Juin 2023

des personnes atteintes de TMS sont des femmes

plus de signalements de souffrance psychique chez les femmes

des femmes ont subi au moins un fait de violence (agression, harcèlement, VSS) dans le cadre du travail au cours de l'année écoulée

4. Identification des entreprises exemplaires en matière de prévention et de santé au travail et partage des bonnes pratiques avec l'ensemble des adhérents du SIST 79.

4.2 Le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) :

Un **nouveau CPOM sera signé avec la DREETS Nouvelle-Aquitaine et la CARSAT Centre-Ouest d'ici fin 2024**, **début 2025**. Il sera articulé avec le projet de service et ses actions en découleront. Il comportera une **action portant sur la PDP et le MDE**, une **action portant sur un risque issu d'une des quatre grandes familles de risques** (physique, chimique, biologique, RPS) et de manière facultative une **action portant sur un autre risque professionnel**.

4.3 Contribution du SIST 79 dans le cadre de la mise en œuvre du PRST 4

Le 4ème plan régional santé travail 2021-2025 (PRST 4) décline en région Nouvelle-Aquitaine le Plan national de Santé au Travail 2021-2025 (PST). **Le PRST 4** est composé de **16 thématiques** (Prévenir les risques psychosociaux, prévenir les TMS, Prévention de la désinsertion professionnelle et maintien en emploi…) qui font l'objet d'**actions coordonnées et concrètes**, **en faveur de la santé au travail**.
9 collaborateurs du SIST 79 participent à la réalisation des fiches action présentées ci-dessous.

FICHES ACTION DU PRST 4	EXEMPLES DE RÉALISATION
N°1 – Culture de prévention et DUERP	Création d'une application numérique pour sensibiliser aux risques.
N°4 – Prévenir les risques liés à la silice	Groupe suspendu.
N°5 – Mieux connaître les expositions aux nanomatériaux afin de favoriser leur prévention	Création et mise à disposition d'un outil pour repérer et suivre les mesures de prévention des nanomatériaux en entreprise.
N°7 – Prévenir les RPS	Réalisation d'un plan de communication sur les méthodes et outils de la prévention primaire des RPS.
N°10 – PDP et MDE	Réalisation d'actions de sensibilisation, création de support pour les travailleurs indépendants…
N°12 – Veille sur les risques émergents / QMCP	Travail sur les exosquelettes, les maladies vectorielles, le travail nomade.
N°14 – Diagnostic territorial Santé au travail	Réalisation d'un diagnostic territorial en santé au travail afin de faciliter l'accès aux données des acteurs de la santé et sécurité au travail.

5

LES 5 GRANDS AXES ET LES FICHES ACTION

Axe A – Prévention des risques professionnels en entreprise
Axe B – Suivi de l'état de santé
Axe C – PDP et MDE
Axe D – Offre complémentaire et offre spécifique
Axe E – transversal

AXE A – Prévention des risques professionnels en entreprise

Les équipes pluridisciplinaires du SIST 79 accompagnent les entreprises des Deux-Sèvres dans leur démarche de prévention. Cet accompagnement prend la forme d'ateliers de sensibilisation (TMS, travail sur écran…), de visites et conseils en entreprise, d'études et d'adaptation de postes de travail, d'analyse du risque chimique…

LES 3 PRIORITÉS FIXÉES SUR CET AXE SONT :

I. Améliorer la connaissance des risques professionnels des adhérents :

L'**amélioration de la connaissance des risques professionnels des adhérents passe par le développement de la culture de prévention des entreprises** (cf. PRST 4). Le SIST 79 renforcera son accompagnement sur l'évaluation des risques professionnels et des démarches de prévention.

Fiche Action 1 : Faciliter le passage des actions en milieu de travail (AMT) de l'individuel au collectif

OBJECTIFS

- Développer des actions collectives de prévention primaire par des approches diverses sur la base des éléments individuels requêtés (visites, accompagnements individuels, métier…).
- Réaliser des actions concernant le plus grand nombre de salariés (prioriser les PME/TPE) en favorisant la collaboration, la communication, la coordination, le décloisonnement et le gain de temps.

RÉALISATIONS ENVISAGÉES

- Profiter de l'opportunité d'une action réalisée pour identifier d'autres problématiques qui pourraient être solutionnées par des actions de prévention collective.
- Améliorer la saisie dans le logiciel métier.
- Améliorer la communication et les échanges au sein des équipes pluridisciplinaires.
- Tracer les actions passées.
- Se baser sur le diagnostic territorial pour passer d'une vision adhérent à une vision secteur d'activité et géographique.
- Informer et sensibiliser l'employeur à l'utilité de l'action collective

INDICATEURS DE SUIVI ET DE RÉSULTATS

- Nombre d'AMT collectives réalisées (suite à une problématique individuelle)
- Nombre de staffs (médecin/infirmier) ayant travaillé sur une approche collective de prévention en entreprise
- Nombre de salariés sensibilisés (suite à une problématique individuelle)

Fiche Action 2 : Accompagner les agences d'intérim et leurs salariés à la sensibilisation, au repérage et à la réduction des risques professionnels

OBJECTIFS

- Améliorer la prévention pour le salarié intérimaire
- Améliorer la sensibilisation et le repérage aux risques
- Réduire la sinistralité des intérimaires

INDICATEURS DE SUIVI ET DE RÉSULTATS

- Nombre d'actions de sensibilisation
- Nombre d'AT et de MP
- Nombre de visites réalisées
- Nombre de SIR mal déclaré
- Pistes d'amélioration par le retour d'expérience du salarié sur sa mission (prévention, information, intégration dans l'entreprise utilisatrice) par un questionnaire

RÉALISATIONS ENVISAGÉES

- Recueillir les besoins des agences d'intérim et des entreprises utilisatrices
- Répertorier ce qui a déjà été mis en place dans les agences d'intérim
- Rappeler les obligations aux entreprises utilisatrices et aux agences d'intérim
- Informer et sensibiliser les agences d'intérim : bonne déclaration des risques…
- Informer et sensibiliser les entreprises utilisatrices et leurs encadrants : accueil de sécurité des intérimaires, sur-risque lié aux intérimaires…
- Informer et sensibiliser les intérimaires : les risques principaux et transverses, ateliers collectifs afin de sensibiliser aux risques, fiches conseils…
- Vérifier la justesse des informations transmises au moment de la convocation
- Permettre à l'intérimaire d'avoir connaissance des risques au sein de l'entreprise utilisatrice avant sa visite (ou sa prise de fonction)
- Vérifier la nature réelle du ou des postes pendant les visites intérimaires

Fiche Action 3 : Accompagner les entreprises dans la gestion des risques liés aux fumées de soudage

OBJECTIFS

Réduire l'exposition des salariés aux fumées de soudage en accompagnant les entreprises à :

- L'évaluation des risques chimiques
- La traçabilité des travailleurs aux agents CMR (décret n°2024-307 du 4 avril 2024)
- La mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques liés aux fumées de soudage risques professionnels des activités de soudage

INDICATEURS DE SUIVI ET DE RÉSULTATS

- Nombre d'AMT en lien avec les fumées de soudage.
- Nombre de personnes sensibilisées.
- Nombre de FE MAJ avec réévaluation de la prévention collective et individuelle en lien avec des fumées de soudage

RÉALISATIONS ENVISAGÉES

- Faire un état des lieux et définir le périmètre de l'action :
  - Recenser les entreprises concernées par les activités de soudage à l'arc : TIG, MIG, MAG, électrode enrobée (MMA)
  - Recenser les activités et les postes concernés
  - Recenser les effets sur la santé des salariés.
- Recenser :
  - Les ressources documentaires
  - Les supports d'information et de sensibilisation
  - Les ressources extérieures et les partenaires
- Agir en entreprises :
  - Réaliser un questionnaire d'autoévaluation, adressé à tous les adhérents concernés par les procédés de soudage
  - Identifier les risques et les difficultés des entreprises vis-à-vis des fumées de soudage
  - Sensibiliser aux risques et aux effets sur la santé
  - üDiffuser une information sur le décret n°2024-307 du 4 avril 2024 portant sur la traçabilité des travailleurs aux CMR
  - Elaborer/Mettre à jour la Fiche d'Entreprise en affinant le risque lié aux fumées de soudage et en préconisant des actions de prévention
- Pour les entreprises de moins de 10 salariés : Organiser une journée collective « pour nous souder » :
  - Information sur l'évaluation/prévention des risques chimiques et les fumées de soudage
  - Information sur la traçabilité des CMR
  - Participation de partenaires, de fournisseurs d'équipement
- Pour les entreprises de plus de 10 salariés :
  - Accompagner à l'évaluation des risques chimiques dont les fumées de soudage
  - Préconiser des actions et informer sur les différents financements
  - Sensibiliser un référent en entreprise.
- Visite médicale :
  - Sensibiliser le salarié en fonction du procédé de soudage et des risques associés
- Prévoir des outils pratiques pour aider les équipes médicales
  - Elaborer des outils et des actions :
  - Développer les partenariats avec les CFA, UIMM, Institut de soudure, CARSAT, OPPBTP…
  - Maintenir la sensibilisation aux fumées de soudage auprès des apprentis
  - Réactiver l'atelier de sensibilisation aux fumées de soudage inter-entreprises en fonction des demandes
  - Utiliser et développer des fiches conseils (Traçabilité, EvRC, …)
- Intégrer l'usage de la biosurveillance et des examens complémentaires en tant qu'outil de vérification de l'efficacité des mesures de prévention (EFR, dosages urinaires…)

II. Rendre la Fiche d'entreprise (FE) plus lisible et plus exploitable pour tous les utilisateurs :

La **FE est un document qui collige les risques repérés**, les postes concernés et les moyens de prévention mis en œuvre. Les priorités pour le SIST 79 sont de :

- Rendre la FE plus lisible et plus exploitable pour tous les utilisateurs (employeurs, salariés, équipes pluridisciplinaires du SIST 79).
- Réaliser et mettre à jour la FE conformément à la réglementation (création d'une FE dans l'année qui suit l'adhésion et la mise à jour tous les 4 ans).

Fiche Action 4: Optimiser la Fiche d'entreprise (FE) pour un repérage efficace des risques menant à la réalisation d'actions collectives

OBJECTIFS

- Rendre la FE réellement utile pour l'employeur, ses salariés et les membres de l'équipe pluridisciplinaire
- Pour l'employeur : Améliorer la perception des risques pour qu'il mène des actions de prévention collectives et faciliter la communication de certains éléments de la FE vers ses salariés
- Pour l'équipe pluridisciplinaire : Cibler les actions collectives pour chaque entreprise après l'émergence d'informations issues de la FE.
- Permettre de mettre en place des actions collectives par branches professionnelles en fonction des risques.
- Améliorer la prévention primaire et la prévention de la désinsertion professionnelle

RÉALISATIONS ENVISAGÉES

- Rendre la FE plus lisible et plus exploitable
- Réaliser et mettre à jour les FE conformément à la réglementation et hiérarchiser les priorités de réalisation de FE
- Sensibiliser et accompagner les employeurs à la déclaration sur le portail pour s'appuyer sur des données fiables afin d'alimenter la FE.
- Échanger en équipe pluridisciplinaire et coordonner une action collective afin d'apporter des conseils plus spécifiques à l'employeur sur une thématique (sensibilisation, évaluation du risque chimique ou autre).
- Restituer la FE en ciblant les points de vigilance.
- Assurer le suivi des actions menées suite aux préconisations de la FE

INDICATEURS DE SUIVI ET DE RÉSULTATS

- Questionnaire de satisfaction à l'adhérent
- Questionnaire de satisfaction aux équipes
- Nombre de FE créées et de mises à jour
- Nombre d'actions de sensibilisation ou de prévention réalisées par l'employeur et/ou le SIST 79 suite à une préconisation issue de la FE
- Nombre de professionnels SIST 79 formés au repérage des risques
- Nombre de salariés (adhérents) sensibilisés en entreprise
- Nombre de FE type dans la base de données

III. Contribuer à la santé publique en lien avec le travail :

Conformément à la loi n° 2021-1018 du 2 août 2021, le SIST 79 participe à des actions de santé publique, en contribuant notamment aux campagnes de vaccination (vaccination contre la Covid-19 et la grippe). Le SIST 79 entend accroître sa contribution en proposant, par exemple, des actions d'information et de sensibilisation à destination des employeurs et leurs salariés au moment des campagnes publiques de communication sur des thématiques de santé publique (addictions, activités physiques, alimentation…).

Fiche Action 5 : Sensibiliser et mener des actions sur les enjeux de santé publique en milieu professionnel

OBJECTIFS

- Informer les acteurs de l'entreprise sur les sujets de santé publique pour développer la prise de conscience et la mise en place d'actions de prévention

INDICATEURS DE SUIVI ET DE RÉSULTATS

- Nb d'entreprises et de salariés sensibilisés
- Nb de préconisations en lien avec la santé publique
- Nb de salariés SIST formés au RPIB et informés sur les actions en cours
- Nb de campagnes relayées, nb d'actions réalisées dans le cadre du calendrier annuel
- Résultats des retours d'expérience et questionnaires de satisfaction des salariés, employeurs et représentants du personnel quant aux actions mises en place.
- Suivi des indicateurs de santé publique (mois sans tabac…)
- Nb d'ateliers, de kit créés

RÉALISATIONS ENVISAGÉES

- Recenser les actions déjà existantes en interne et les campagnes nationales thématiques
- Identifier les liens entre risques professionnels et impact sur les risques de santé publique
- Établir un calendrier pour les actions de sensibilisation /information
- Recenser les supports documentaires et autres médias
- Développer le réseau de partenaires externes
- Former les médecins et infirmiers du SIST 79 au RPIB (Repérage précoce et intervention brève) dans le cadre des visites médicales
- Mettre en place et concevoir des actions de sensibilisation et d'information à diffuser lors des visites médicales, des journées thématiques nationales, ainsi que via un affichage cohérent dans les centres. Ces actions seront également relayées sur le site internet, les réseaux sociaux, les espaces connectés uEgar, et intégrées aux signatures électroniques des collaborateurs du SIST 79. L'objectif est de rendre ces informations accessibles à tous les publics, y compris les travailleurs étrangers et les personnes présentant des troubles spécifiques (dys…).
- Mener une réflexion sur le rôle du SPSTI dans le cadre de la vaccination des salariés en lien avec le schéma vaccinal.

AXE B – Suivi de l'état de santé

Tout au long de leur carrière, les travailleurs sont exposés à divers risques, nécessitant une surveillance continue et une traçabilité adaptée de ces expositions.
Les visites de suivi de santé sont effectuées par un professionnel de santé, qu'il s'agisse d'un médecin ou d'un infirmier en santé au travail, en fonction des catégories de surveillance. La composition des équipes de santé au travail évolue, favorisant une collaboration continue et la mise en place de délégations de tâches au sein de ces équipes.

LES 3 PRIORITÉS FIXÉES SUR CET AXE SONT :

I. Adapter le suivi individuel aux risques professionnels :

Le **suivi individuel de l'état de santé des travailleurs** est adapté aux caractéristiques individuelles et aux conditions de travail. Les enjeux principaux sont :

- **La détection précoce des problèmes de santé**, tant au niveau collectif qu'individuel.
- **L'implication des employeurs** : repérage des risques, bonne déclaration, respect des obligations…
- **La diffusion efficace des messages de prévention.**
- **L'identification des besoins spécifiques** pour assurer le maintien dans l'emploi et prévenir la désinsertion professionnelle.

Fiche Action 6 : Améliorer les déclarations d'employeur pour gagner en efficacité

OBJECTIFS

- Accompagner l'employeur dans le repérage des risques afin d'améliorer sa déclaration et de bénéficier d'un suivi médical des salariés plus pertinent et règlementaire.
- Faciliter la mise à jour des données employeur pour plus de fiabilité et de gain de temps, de suivi et de conseils adaptés.
- Faire comprendre à l'employeur l'importance de ses obligations réglementaires (enjeux, intérêts …).
- Faire connaître l'offre de service.

RÉALISATIONS ENVISAGÉES

- Travailler le parcours adhérent dès son adhésion
- Convocation à la visite médicale
- Informer/sensibiliser les déclarants (y compris comptables) de manière continue (AMT, ateliers, webinaires, site internet…)
- Exploiter la FE pour le pré-repérage des risques et l'adaptation du suivi médical
- Exploiter les éléments remontés lors des différentes AMT

INDICATEURS DE SUIVI ET DE RÉSULTATS

- Nombre de salariés mal déclarés
- Nombre de staff de mauvaises déclarations
- Nombre de professionnels formés du SIST 79

II. Améliorer le taux de réalisation des visites réglementaires et développer de nouvelles modalités de délégation

Afin d'**améliorer le taux de réalisation des visites** tout en assurant un suivi médical de qualité, les équipes de professionnels du SIST 79 travailleront notamment sur **la réduction de l'absentéisme aux visites, l'harmonisation des pratiques, le respect des délais réglementaires.**

Des **nouvelles modalités de délégations** introduites par la loi du 2 août 2021 sont mises en œuvre au sein du service par là presque totalité des équipes médicales. Des **protocoles de coopération** sont déjà mis en œuvre par 1/3 des médecins du travail du SIST 79.
Par ailleurs, **notre service compte trois grands territoires** qui nous permettent d'ores et déjà de répondre aux enjeux de pénurie médicale. Cette nouvelle organisation s'appuie sur :

- 1 médecin du travail, 2 IDEST, 2 assistantes
- Suivi de 10 000 salariés
- Protocole de délégation médecins du travail /IDEST et/ou protocole de coopération sur les aptitudes SIR.

Fiche Action 7 & 8 : Assurer un suivi médical de qualité en développant notamment les nouvelles modalités de délégations et d'expérimentations au sein du SIST 79 de manière équitable sur l'ensemble du département

OBJECTIFS

- Améliorer le suivi de l'état de santé des salariés
- Garantir un suivi médical adapté et de qualité, ainsi qu'une traçabilité des informations
- Réduire l'absentéisme aux visites
- Répondre à l'ensemble des demandes de visites des adhérents et des salariés de manière équitable sur l'ensemble du département

INDICATEURS DE SUIVI ET DE RÉSULTATS

- Nombre de visites et d'examens réalisés / nombre de visites et d'examens programmés
- Nombre de visites réalisées / nombre de visites demandées
- Nombre de visites en retard
- Évolution du taux d'absentéisme aux visites médicales
- Audit et qualité des données du DMST
- Évolution des effectifs
- Bilan du suivi médical (rapport annuel…)

RÉALISATIONS ENVISAGÉES

- Définition du suivi médical de qualité, harmonisation des pratiques et traçabilité :
  - Définir ce qu'est un suivi de qualité (HAS)
  - Mettre en œuvre les modalités de délégations réglementaires et les expérimentations sous protocole établi par le médecin du travail
  - Définir les attendus d'une visite et harmoniser les pratiques
  - Améliorer l'exploitation des rapports d'AMT et de la FE
- Organisation du suivi médical et respect des délais réglementaires :
  - Travailler sur le respect des délais réglementaires
  - Adapter l'organisation territoriale pour garantir l'équité d'accès au suivi médical
- Déploiement et optimisation des délégations et expérimentations :
  - Optimiser les visites délégables et concertation autour de l'extension des délégations réglementaires
  - Poursuite et développement des expérimentations en accord avec les autorités de tutelles du service et des professionnels de santé
  - Accompagner la montée en compétences des professionnels de santé et des équipes pluridisciplinaires
- Lutte contre l'absentéisme aux visites médicales :
  - Sensibiliser les adhérents aux impacts de l'absentéisme et à leurs responsabilités
  - Harmoniser les règles de re-convocation
  - Travailler sur l'accessibilité aux différents centres
  - Laisser une marge de manœuvre accrue aux assistantes médicales pour la programmation des visites
  - Informer et sensibiliser de manière continue les déclarants (AMT, ateliers, webinaires, site internet)
  - Réfléchir à la mise en place de pénalités en cas de fort absentéisme en concertation avec la gouvernance du SIST 79

III. Priorisation des visites [1] :

Afin de **proposer une offre de service homogène du suivi de l'état de santé** sur l'ensemble du territoire, le SIST 79 a **défini une priorisation de réalisation des visites**.

1. Visite de reprise (MP, 30 j AT, 60 j arrêt maladie, maternité)
2. Visite d'embauche : SIR, SIA, Intérimaires
3. Visite de pré reprise : salarié, médecin conseil, médecin traitant, médecin du travail
4. Visite à la demande de l'employeur ou du salarié ou d'un professionnel de santé au travail [2]
5. Visite d'embauche SI
6. Visite post-exposition (en cours ou en fin de carrière, initiative employeur)
7. Visite périodique en SIR (enjeu réglementaire, enjeu sanitaire)
8. Visite périodique suivi intermédiaire SIR
9. Visite périodique en SIA (selon type)
10. Visite périodique en SI
11. Visite de mi-carrière (couplée avec une visite intermédiaire ou périodique)

[1] Dans le cadre de cette priorisation des visites, l'indépendance des médecins du travail reste garantie.
[2] Ces demandes seront toujours évaluées par le médecin du travail au cas par cas en fonction de la situation.

AXE C – MDE/PDP

La prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) concerne les mesures et l'accompagnement destinés aux salariés dont l'état de santé, qu'il soit lié ou non à leur travail, compromet la poursuite de leur activité. Ce risque, accru par le vieillissement de la population active et l'augmentation des maladies chroniques, peut toucher de nombreux travailleurs, qu'ils soient reconnus ou non comme travailleurs handicapés. Ici, l'objectif est de repérer le plus en amont possible le risque de désinsertion professionnelle et de mettre en place des dispositifs qui permettront d'éviter la désinsertion professionnelle du salarié et de le maintenir en emploi.

Le SIST 79 a développé une cellule PDP. Les objectifs de cette structure interne sont de détecter rapidement les situations à risque de désinsertion professionnelle, d'accompagner les salariés concernés pour assurer leur maintien dans l'emploi, de conseiller les employeurs sur les situations rencontrées dans leur entreprise et de développer des actions collectives sur ces sujets.

LES 2 PRIORITÉS FIXÉES SUR CET AXE SONT :

I. Passer d'une PDP tertiaire à une PDP secondaire et primaire

Le SIST 79 souhaite privilégier une **approche proactive et préventive**, en intervenant le plus tôt possible pour éviter que la situation du salarié ne devienne suffisamment grave et nécessite une PDP tertiaire.

Fiche Action 9 : Mobiliser l'ensemble des ressources pour développer la prévention primaire et secondaire et prévenir globalement les risques de désinsertion professionnelle

OBJECTIFS

- Mobiliser l'ensemble des ressources pour passer d'une PDP tertiaire à une PDP secondaire ou primaire

INDICATEURS DE SUIVI ET DE RÉSULTATS

- Suivi des inaptitudes
- Suivi maintien dans l'emploi
- Suivi des actions menées (statistiques CAP emploi, AMT)
- Suivi des actions collectives

RÉALISATIONS ENVISAGÉES

- Élaborer les éléments de repérage (base de critères communs harmonisés) et en informer l'ensemble des professionnels du SIST 79
- Optimiser le SI, la saisie des données, l'extraction et l'analyse des données.
- Institutionnaliser les staffs médecins/infirmiers
- Organiser et planifier des réunions en équipe pluridisciplinaire : repérages de problématiques, de situations à risques, de récurrences d'interventions du SIST 79…
- Construire des actions collectives (partenaires internes et externes) avec les entreprises pour limiter le risque de développement de pathologie
- Informer les salariés sur les outils à disposition afin de réduire la désinsertion professionnelle lors des visites réglementaires
- Lors des AMT, informer les employeurs sur les outils à disposition afin de réduire la désinsertion professionnelle
- Sensibiliser les employeurs à l'intérêt pratique de la réalisation de leur DUERP
- Développer les actions de santé publique en lien avec le travail : sensibiliser sur le suivi médecine générale, informer sur les outils/conseils développés par d'autres structures

Fiche Action 10 & 11 : Repérage précoce, promotion et mise en œuvre de la prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) auprès des entreprises et des salariés

OBJECTIFS

- Détecter précocement les salariés en arrêt de travail ou en situation de fragilité professionnelle.
- Structurer un mode opératoire partagé de repérage, d'orientation et d'accompagnement des situations de PDP.
- Développer la connaissance et l'appropriation des dispositifs de PDP par les employeurs, les salariés et les partenaires.
- Réduire le risque d'inaptitude et de sortie négative de l'emploi.
- Améliorer le suivi et l'analyse des situations d'inaptitude pour renforcer les actions de prévention ciblées.

INDICATEURS DE SUIVI ET DE RÉSULTATS

- Nombre de rendez-vous de liaison réalisés.
- Évolution du nombre de visites de pré-reprise.
- Nombre de situations PDP traitées en cellule opérationnelle
- Suivi des inaptitudes (âge, santé, secteur).
- Nombre d'actions collectives et de sensibilisation mises en œuvre.
- Nombre d'établissements du secteur médico-social engagés dans le parcours d'accompagnement collectif

RÉALISATIONS ENVISAGÉES

- Repérage précoce des risques de désinsertion professionnelle en entreprise
- Promotion du rendez-vous de liaison et de la visite de préreprise
- Mise en œuvre et animation des cellules de prévention de la désinsertion professionnelle (PDP)
- Prévention des TMS et mobilisation du FIPU :
  - Promouvoir auprès des employeurs le FIPU et désigner un référent interne SIST 79 FIPU
  - Proposer un accompagnement collectif des entreprises du secteur médico-social avec une attention particulière sur la prévention des TMS/RPS
  - Apporter un appui aux employeurs dans la préparation de leurs demandes de financement.
  - Mobiliser les possibilités de financement de l'aménagement des postes de travail via le FIPU, sur préconisation du médecin du travail, dans une logique de prévention de la désinsertion professionnelle
- Communication, sensibilisation et outillage des acteurs
- Suivi et analyse des inaptitudes

II. Agir pour le maintien en emploi des salariés vieillissants

Le SIST 79 mettra en place des **actions spécifiques pour accompagner les entreprises et leurs salariés vieillissants**. Des réflexions seront menées sur l'altération de l'état de santé liée à l'âge, l'exclusion, le développement de l'expertise des salariés vieillissants…

Fiche Action 12 : Favoriser le maintien en emploi des salariés vieillissants

OBJECTIFS

- Sensibiliser l'employeur
- Informer les salariés sur le risque de vieillissement
- Permettre aux salariés d'atteindre la retraite en bonne santé
- Prévenir la désinsertion professionnelle des salariés

INDICATEURS DE SUIVI ET DE RÉSULTATS

- Nombre d'actions partenariales
- Nombre de salariés informés ou sensibilisés
- Nombre d'employeurs informés ou sensibilisés
- Nombre d'orientations CAP EMPLOI /PDP chez les séniors
- Nombre d'inaptitudes en fonction de l'âge
- Nombre de dispositifs mobilisés pour les seniors

RÉALISATIONS ENVISAGÉES

- Définir la notion de salariés vieillissants (prise en compte de l'altération de l'état de santé avec l'âge, prendre en compte les postes de travail et les contraintes inhérentes)
- Identifier les secteurs/postes les plus concernés par les risques de désinsertion professionnelle
- Inventorier les outils existants
- Développer les partenariats
- Informer et sensibiliser des employeurs aux enjeux du maintien dans l'emploi et aux outils de repérage et de recueil d'informations sur différents indicateurs (CARSAT, DREETS, MEDEF, Branches professionnelles…)
- Informer et sensibiliser les salariés : sur les risques professionnels + santé publique (maladies chroniques, usure professionnelle…)

AXE D – Offre de service complémentaire et offre de service spécifique

Depuis 2023, le SIST 79 propose une offre complémentaire payante de formation à l'ensemble des entreprises adhérentes, adaptée à leurs besoins en prévention des risques professionnels et en santé au travail. Pour ce faire, le SIST 79 s'est associé avec STL formation, organisme de formation certifié QUALIOPI implanté en Nouvelle-Aquitaine.
L'offre complémentaire payante (formation et autres actions) sera étendue en **intégrant les demandes des entreprises adhérentes qui impliqueraient un engagement disproportionné au regard des ressources du SIST 79 ou ne faisant pas partie de l'ensemble socle de services.**

Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 2 août 2021, les travailleurs indépendants ont la possibilité de bénéficier d'un accompagnement spécifique en matière de santé au travail (article L4621-3 du Code du Travail). Le SIST 79 a donc mis en place une offre spécifique qui répond aux besoins des travailleurs indépendants.

Fiche Action D1 : Développer l'offre complémentaire payante à destination des entreprises adhérentes

OBJECTIFS

- Développer l'offre existante (formation)
- Étendre l'offre complémentaire

INDICATEURS DE SUIVI ET DE RÉSULTATS

- Nombre de formations réalisées et nombre de participants
- Nombre d'offres complémentaires (étendues) souscrites
- Indicateurs financiers créés

RÉALISATIONS ENVISAGÉES

Partie formation :

- Appliquer des techniques de marketing et de communication digitale afin de valoriser et de diffuser nos formations aux entreprises adhérentes

Partie extension de l'offre complémentaire :

- Construire une offre complémentaire payante qui réponde aux demandes des entreprises qui vont au-delà du plan de charge régulier que le SIST 79 estime utile et suffisant dans l'accompagnement prévu dans l'offre socle.
- Définir des indicateurs permettant d'identifier, parmi les recettes financières du SIST 79, la part respective du montant de la cotisation du SIST 79 (offre socle) de celle résultant de l'offre complémentaire.
- Validation du tarif en Assemblée générale

Fiche Action D2 : Développer l'offre spécifique à destination des indépendants

OBJECTIFS

- Développer l'offre spécifique de service aux indépendants

RÉALISATIONS ENVISAGÉES

- Créer un parcours spécifique "travailleurs indépendants"
- Promouvoir l'offre auprès des indépendants

INDICATEURS DE SUIVI ET DE RÉSULTATS

- Nombre d'adhésions de travailleurs indépendants

AXE E – Transversal

Système d'information et Outils métiers :

Depuis 2022, le SIST 79 a intégré de nouveaux logiciels (voir SI p9) pour répondre aux exigences de la loi de 2021 et s'adapter à l'évolution des compétences et des parcours professionnels.
Afin d'optimiser les fonctionnalités d'UEGAR, le SIST 79 vient d'acquérir le logiciel Mon Approche Prévention (MAP voir SI p9) qui propose notamment une démarche interactive d'accompagnement à la réalisation du DUERP. Dans ce cadre, les adhérents pourront avec ou sans l'accompagnement du SIST 79 élaborer et suivre leurs DUERP et plans d'actions de prévention qui en découlent.

Fiche Action E1 : Développer l'outil interactif d'accompagnement à la réalisation du DUERP auprès des adhérents

OBJECTIFS

- Rendre accessible MAP à tous les adhérents
- Faciliter la réalisation du DUERP par l'employeur

RÉALISATIONS ENVISAGÉES

- Faire la promotion de MAP, via l'espace connecté adhérent, aux adhérents
- Mettre l'outil à disposition des adhérents

INDICATEURS DE SUIVI ET DE RÉSULTATS

- Nombre de DUERP réalisés avec MAP
- Nombre de plans d'actions de prévention

Fiche Action E2 : Développer les échanges avec les adhérents via les espaces connectés

OBJECTIFS

- Créer des espaces adhérents afin de faciliter les échanges entre le SIST 79 et ses adhérents

RÉALISATIONS ENVISAGÉES

- Faire la promotion des espaces connectés adhérents et salariés
- Mettre à disposition ces espaces adhérents
- Communiquer via les espaces connectés

INDICATEURS DE SUIVI ET DE RÉSULTATS

- Nb d'espaces adhérents créés
- Mesurer la satisfaction des adhérents

Communication et évènementiel :

Depuis plusieurs années, le SIST 79 a intensifié ses efforts en matière de communication externe et a construit une politique communication 2024/2028. Le site internet a été entièrement refondu, et une présence active a été établie sur LinkedIn. Tout au long de l'année, le SIST 79 reste en contact avec ses adhérents via des courriels et propose du contenu régulier sur LinkedIn. Des vidéos ont également été produites et sont disponibles sur le site web.
En 2023, le SIST 79 a organisé deux soirées événementielles pour célébrer ses 70 ans d'existence. Ces événements ont permis de mettre en lumière les réalisations du SIST 79, de renforcer les liens entre les adhérents et de partager des moments conviviaux avec d'autres acteurs clés des Deux-Sèvres.

Fiche Action E3 : Développer la communication externe du SIST 79

OBJECTIFS

- Renforcer la communication digitale du SIST 79
- Faciliter l'accès aux informations et à l'offre de service
- Proposer des événements aux adhérents du SIST 79

RÉALISATIONS ENVISAGÉES

- Développer la présence du SIST 79 sur les réseaux sociaux
- Proposer régulièrement des webinaires aux adhérents
- Développer, optimiser et animer le site internet
- Produire régulièrement une newsletter adhérents
- Réaliser une journée adhérents par an

INDICATEURS DE SUIVI ET DE RÉSULTATS

- Nombre de newsletters/an
- Nombre d'actions de communication évènementielle/an
- Nombre de webinaires/an
- Nombre d'abonnés à la page LinkedIn

La démarche Qualité :

Depuis la loi du 2 août 2021, chaque SPSTI doit faire l'objet d'une certification sur la base du référentiel SPEC -2217. Le SIST 79 a fait le choix de s'engager dans une démarche qualité et a défini les objectifs de sa politique qualité.

1. Satisfaire les adhérents et leurs salariés, mieux répondre à leurs besoins, leur proposer une offre de service de qualité.
2. Améliorer la maîtrise de l'organisation et son pilotage.
3. Faciliter l'engagement et l'implication des collaborateurs, manager par la qualité.
4. Être en conformité avec la loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail - Répondre aux exigences du référentiel AFNOR SPEC 2217 - Obtenir la certification
5. Renforcer la confiance de nos partenaires et de la DREETS Nouvelle-Aquitaine

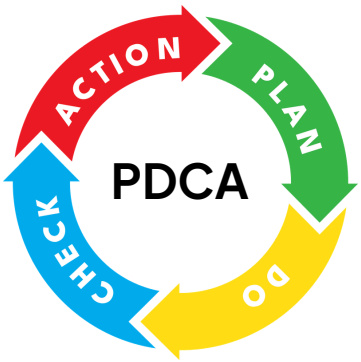

Fiche Action E4 : Viser la satisfaction des adhérents et des salariés

OBJECTIFS

- Mesurer la satisfaction des adhérents et des salariés

RÉALISATIONS ENVISAGÉES

- Réaliser des enquêtes de satisfaction à destination des adhérents et des salariés.

INDICATEURS DE SUIVI ET DE RÉSULTATS

- Nombre d'enquêtes de satisfaction
- Nombre de répondants

Les Ressources Humaines

La baisse de la démographie médicale impose des ajustements continus des moyens et des organisations pour assurer le service à rendre aux adhérents. Le SIST 79 agit en recrutant des médecins du travail, des infirmiers en santé au travail et en formant ses équipes pour développer leurs compétences, tout en intégrant de nouvelles expertises pour répondre aux besoins évolutifs des entreprises et de leurs salariés.
La stratégie des Ressources Humaines, en lien avec le plan stratégique, sera mise en œuvre pour soutenir le projet de services sur la période 2025-2030 et englobera tous les collaborateurs du SIST 79.

Fiche Action E5 : Adapter et développer les ressources humaines

OBJECTIFS

- Maintenir une politique proactive de recrutement de médecins malgré la pénurie médicale
- Développer les compétences managériales des médecins « Grands territoires »
- Accompagner les IDEST sur l'acquisition de nouvelles compétences en lien avec le développement de la délégation

INDICATEURS DE SUIVI ET DE RÉSULTATS

- Nb d'IDEST formés
- Nb de médecins du travail formés
- Nombre médecins collaborateurs et PAE recrutés

RÉALISATIONS ENVISAGÉES

- Développer le sourcing des collaborateurs médecins et médecins PAE
- Développer un programme de formation sur mesure pour développer les compétences managériales des médecins du travail « Grands territoires »
- Développer un programme de formation sur mesure pour les infirmiers en santé au travail volontaires à une plus large délégation
- Préparer et développer la nouvelle fonction d'Infirmier en Pratique Avancée (cf. Accord portant révision partielle de la convention nationale des SPSTI du 23 mai 2024)

PREVILAB

PREVILAB est un dispositif organisationnel et pratique conçu pour permettre aux professionnels du SIST 79 de :

- Construire, coordonner et faire vivre une base documentaire (stockée sur Blue Kango. Voir p. 12) à l'usage des professionnels du SIST
- Développer l'efficience du SIST 79 dans les actions de prévention au travail : informer, sensibiliser, former

Il est actuellement en phase de démarrage.

Fiche Action E6 : Développer PREVILAB

OBJECTIFS

- Permettre à tous les professionnels du SIST 79, les adhérents et leurs salariés de bénéficier des moyens et des outils de prévention adaptés et actualisés

INDICATEURS DE SUIVI ET DE RÉSULTATS

- Volume et MAJ de la base documentaire
- Nombre d'actions d'information et de sensibilisations réalisées / an
- Nombre de salariés du SIST 79 formés

RÉALISATIONS ENVISAGÉES

- Alimenter et mettre à jour la base documentaire
- Mettre à jour et construire de nouvelles actions d'informations et de sensibilisations (ateliers de sensibilisation, fiches conseils, webinaires…)
- Se former et utiliser de nouvelles techniques et des outils pédagogiques, didactiques pour la réalisation d'actions d'information et de sensibilisation
- Travailler en partenariat avec des acteurs reconnus de l'animation, veille pédagogique, santé publique…